

LA LETTRE DU PATRIMOINE

n° 67 TRIMESTRIEL 07 | 08 | 09 2022

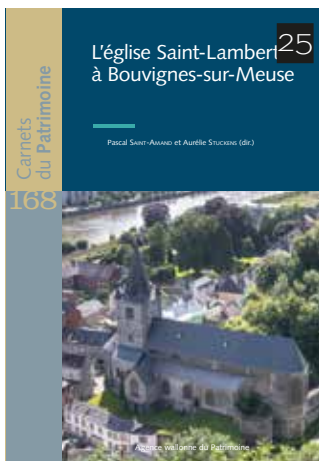
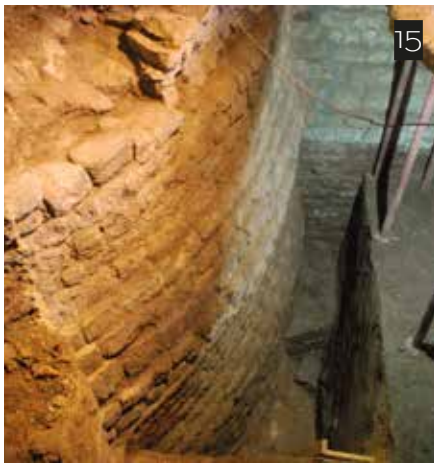


Pilori, Braine-le-Château. © D.R.

Agence wallonne du Patrimoine

Rue du Moulin de Meuse, 4 - 5000 Namur (Beez)

Bureau de dépôt : Liège X • P501407





Pilori, Braine-le-Château. © D.R.

■ ÉDITO

- 4 | Douze nouveaux biens reconnus en tant que Patrimoine exceptionnel de Wallonie

■ PATRIMOINE EUROPÉEN

- 6 | Aboutissement, reprises et suspens

■ RÈGLEMENTATION

- 8 | Règlementation adaptée et délais prolongés pour les ascenseurs historiques

■ RESTAURATION

- 9 | La collégiale Saint-Ursmer de Binche
12 | L'église Saint-Jacques-le-Majeur à Clermont-sur-Berwinne (Thimister-Clermont)

■ ARCHÉOLOGIE

- 14 | Mise au jour d'une tour de l'enceinte de l'Antiquité tardive à Arlon

■ FORMATION AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE

- 16 | La Paix-Dieu présente au colloque de clôture du projet Interreg *Pierre sèche dans la Grande Région*
17 | Intéressés par la conservation et la restauration du patrimoine ?
18 | Les formations aux métiers du patrimoine
20 | Visite de la ministre du Patrimoine au Pôle de la Pierre à Soignies
22 | Agrément de base du 1^{er} cycle de la formation « Chaux » au Conseil Régional de la Formation
23 | Prime à la formation pour les PME bruxelloises

■ PUBLICATIONS

- 24 | *La route des La Marck.*
Le 11^e et nouveau volume de la collection *Itinéraires du Patrimoine wallon*
25 | L'église Saint-Lambert à Bouvignes
25 | Le *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois est sorti de presse

■ DU CÔTÉ ASSOCIATIF

- 27 | Les Classes de Meuse. Découvrir les implantations humaines sur les rives de la Haute-Meuse dinantaise
29 | Intégrer la dimension citoyenne dans nos institutions muséales et patrimoniales, un enjeu bien actuel

■ ÉVÉNEMENTS

- 31 | Autour de Sainte-Gertrude. Les dessous de la Grand-Place de Nivelles révélés par l'archéologie
32 | *Des Livres et vous*
32 | *Jeudi ? J'peux pas, j'ai Patrimoine !*
33 | L'innovation sous toutes ses formes en toile de fond des prochaines Journées du Patrimoine

■ POUR LES PLUS JEUNES

- 35 | Neptune, Jupiter ... des tours et des dieux à Arlon

DOUZE NOUVEAUX BIENS RECONNUS EN TANT QUE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL DE WALLONIE



Pilori et maison du Bailli, Braine-le-Château. © D.R.

Le 12 mai 2022, le Gouvernement wallon a arrêté la nouvelle liste des biens classés considérés comme « Patrimoine exceptionnel de Wallonie ». Douze nouveaux biens y sont répertoriés.

Cette reconnaissance leur offre une meilleure protection et/ou donne la possibilité aux propriétaires publics ou privés de bénéficier d'un soutien plus important pour le financement des travaux de restauration.

Les nouveaux biens inscrits sur la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie sont les suivants :

- les deux tours gallo-romaines Jupiter et Neptune à Arlon. Ces deux tours sont d'importants vestiges conservés du système défensif édifié par les Gallo-romains à la fin du III^e siècle ;
- l'église Notre-Dame du Travail à Binche (Bray). Cette église bâtie en 1932 prend place au cœur d'une cité ouvrière et constitue un ensemble d'une remarquable homogénéité. Cet édifice est un témoin rare de l'époque et représentatif d'une architecture totalement conçue en béton ;
- le pilori à Braine-le-Château. Érigé en 1521 par M. de Hornes, ce pilori en pierre bleue appartient au type dit à lanterne, dont il constitue le seul témoin remarquablement conservé dans le nord-ouest de l'Europe ;

Cette reconnaissance offre une meilleure protection et/ou donne la possibilité aux propriétaires de bénéficier d'un soutien plus important pour le financement des travaux de restauration.



Les orgues de l'église Saint-Barthélemy, Mouscron. © E. Braem

- les trois vitraux du hall d'honneur du bâtiment Gramme à l'Université du Travail Paul Pastur à Charleroi. Les remarquables vitraux d'esprit Art nouveau ornent les arcades de l'entrée principale du hall d'honneur inauguré en 1911. L'ampleur de leurs dimensions en fait l'un des plus grands ensembles de vitraux non confessionnels de Wallonie ;
 - le site des deux tumuli et les terrains environnants à Chaumont-Gistoux (Bonlez). Parmi les nombreuses tombelles protohistoriques de la Haute-Dyle, il en est quelques-unes dans les plus anciennes qui se distinguent par leur volume imposant. Les tumuli de Bonlez et leur site figurent parmi les exemples les mieux conservés et les plus spectaculaires de ce type, répertoriés en Région wallonne ;
 - le buffet de l'orgue de l'église Saint-Mathias à Flémalle (Flémalle-Haute). Frappé du millésime 1598, ce buffet constitue l'un des rares témoins de l'époque Renaissance aussi bien conservé dans nos régions ;
 - le site des grottes de Goyet à Gesves. La reconnaissance du caractère exceptionnel des grottes de Goyet poursuit les objectifs de cohérence et de mise en conformité envers l'UNESCO ;
 - le château de Jodoigne-Souveraine. Rebâti entre 1763 et 1764, ce château est un témoignage particulièrement abouti et homogène d'une ferme-château durant la seconde moitié du XVIII^e siècle ;
 - l'église Saint-Georges à Limbourg. Ce bien, classé comme monument depuis 1933, est reconstruit à l'emplacement d'une ancienne chapelle castrale dès le XII^e siècle. Une tour massive y est accolée à l'entame du XIV^e siècle ;
 - les orgues de l'église Saint-Barthélemy à Mouscron. Cet instrument date de 1766 et a fait l'objet d'une étude approfondie qui a mis en évidence le nombre élevé de tuyaux anciens conservés, les sommiers mais également une bonne partie de la mécanique. Il s'agit d'un ensemble exceptionnel qui ne se retrouve pratiquement nulle part ailleurs en Wallonie ;
 - la fonderie des cloches (uniquement les parties intérieures et le matériel roulant préservés *in situ*, à savoir le pont roulant, le four, les vestiges du four à réverbère) à Tellin. Cette fonderie est la dernière à pouvoir témoigner du processus complet de la fabrication des cloches ;
 - la tente Napoléon du château de Séllys-Longchamps à Waremme. Il s'agit de l'ancienne salle de billard abritée dans un pavillon rectangulaire, accolé au château et dont la décoration, aussi inédite que surprenante, simule une tente qui rappelle celle de Napoléon durant la campagne d'Égypte.
- Par ailleurs, le Gouvernement de Wallonie a également arrêté, dans cette liste actualisée, l'extension du caractère exceptionnel des cinq biens suivants :
- l'église Notre-Dame de Foy à Dinant ;
 - le site du Grand Paysage de la boucle de l'Ourthe à Esneux et Neupré ;
 - la ferme et l'abbaye de la Ramée à Jodoigne (Jauchelette) ;
 - l'hôtel de ville de Liège ;
 - l'ancien établissement thermal à Spa.

ABOUTISSEMENT, REPRISES ET SUSPENS

Enfin ! La Belgique vient de ratifier la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Le texte a été ouvert à la signature le 27 octobre 2005 à Faro au Portugal, raison pour laquelle on parle communément de la Convention de Faro.

Celle-ci se démarque des autres conventions patrimoniales du Conseil de l'Europe car elle concerne le patrimoine dans ses diverses composantes : immobilier, mobilier, matériel et immatériel. Si les conventions de Grenade et de La Valette tracent les grandes lignes des politiques patrimoniales concernant le patrimoine architectural et l'archéologie, la convention-cadre considère le patrimoine dans son rapport avec l'être humain et avec la société. L'humain est au cœur du texte qui instaure un droit au patrimoine mais qui donne également une responsabilité du citoyen à son égard. Cette convention installe la notion de communauté patrimoniale. Les citoyens définissent ce qui, pour eux, constitue leur patrimoine et dont ils souhaitent assurer la transmission et s'engagent en conséquence. Pour les acteurs du patrimoine, cette convention bouscule les pratiques mais

aussi les approches. Elle pousse au dialogue, à l'échange car le patrimoine des professionnels n'est pas nécessairement partagé par tous. Les valeurs reconnues à un même objet patrimonial peuvent différer selon qu'il est considéré par le professionnel, l'institution ou la communauté. Certaines peuvent aussi avoir des perceptions différentes sur un même bien. La procédure d'adhésion à une convention se déroule en deux étapes : la signature et la ratification. Rappelons que les institutions internationales ne reconnaissent que les États, donc la Belgique. Toutefois, l'État ne peut signer ou ratifier une convention que si l'ensemble des entités fédérées ont marqué leur accord ou ont ratifié le texte. Dans le cas présent, l'ensemble des Communautés et Régions sont concernées. Cette complexité institutionnelle a abouti à la signature de la Convention de Faro par la Belgique le 25 juin 2012. Pouvaient alors commencer les procédures de ratification. La Wallonie l'avait mise à son programme

dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2015. Il aura fallu patienter sept ans pour qu'enfin la Belgique ratifie à son tour la Convention qui est entrée en vigueur ce 1^{er} septembre. Mais l'esprit de Faro est déjà bien présent chez nous au travers des multiples associations qui œuvrent à la conservation et à la valorisation de biens patrimoniaux. Il émerge lors des Journées du Patrimoine dont le succès repose sur le dynamisme des groupes et des particuliers qui se mobilisent à cette occasion et font partager leur amour pour leur patrimoine, leur territoire mais aussi pour les hommes et les femmes qui les ont façonnés. Ce

sont aussi les actions du petit patrimoine populaire wallon, celles menées grâce aux subsides dits facultatifs ou encore l'implication des communautés dans le cadre des plans de gestions des sites du patrimoine mondial. Nous ne devons cependant

La convention-cadre considère le patrimoine dans son rapport avec l'être humain et avec la société.

pas nous satisfaire de l'existant et de nouvelles pistes devront être explorées pour permettre à cet esprit de Faro de s'épanouir en terre wallonne.

Les reprises, quant à elles, représentent le grand retour des réunions internationales avec présence physique des participants. Au cours du deuxième trimestre, deux rencontres ont ainsi été organisées.

Après un report en 2020 et une réunion hybride en 2021, l'EHHF (*European Heritage Heads Forum*) s'est réuni en mai à Edimbourg. Les administrations du patrimoine de la majorité des États membres de l'Espace économique européen avaient répondu à l'invitation. Les trois Régions de la Belgique étaient présentes. Les deux points principaux à l'ordre du jour étaient les suivants : le patrimoine durant la crise sanitaire et la situation en Ukraine. En ce qui concerne la pandémie, de nombreuses interventions ont fait état de la généralisation

du télétravail, du développement de projets numériques permettant aux institutions et aux sites patrimoniaux de rester en contact avec le public, de la création d'outils en vue d'une accessibilité et d'une découverte à distance. Certains ont également mis en avant la mise à l'arrêt des chantiers de restauration et la difficulté de les réactiver dans le respect des règles sanitaires imposées. La Wallonie avait choisi de présenter la situation des propriétés régionales sur base de la réorganisation des activités de l'abbaye de Villers-la-Ville et de sa redécouverte par un public de proximité. La réunion a également été marquée par les interventions en visioconférence de la vice-ministre de la culture d'Ukraine qui a fait état des destructions de monuments, musées, institutions culturelles, de l'importance du soutien international mais aussi de la situation du personnel de ces institutions qui, soit est appelé à participer à la défense du pays, soit n'est plus rétribué. Ses propos sont également marqués par la volonté d'envisager dès à présent l'après-guerre par la documentation des destructions en vue de poursuites pénales mais aussi par la constitution d'un fonds pour la restauration et la reconstruction du patrimoine ukrainien.

La Commission européenne a consacré deux journées au label du patrimoine européen. Coordinateurs nationaux, gestionnaires des sites labellisés, membres du panel chargé de l'évaluation des candidatures se sont retrouvés à Bruxelles pour faire le point sur le programme, sur ses perspectives mais aussi sur la place du label dans les activités et programmes de la Commission. La crise sanitaire ayant contrarié sa remise aux sites sélectionnés en 2019, une cérémonie exceptionnelle commune aux sélections 2019 et 2021 a été organisée



Réunion de l'EHHF, Édimbourg. © AWaP

le 13 juin. Les représentants des onze sites retenus en 2019 et des douze sites sélectionnés en 2021 ont reçu la plaque offerte par la Commission européenne, marquant ainsi leur reconnaissance et leur inclusion dans le réseau des sites du label européen. Après le Mundaneum à Mons et le Bois du Cazier à Charleroi, ce sont les colonies de bienfaisance de Belgique et des Pays-Bas ainsi que le musée sur les migrations (*Migratie Museum Migration - MMM*) à Bruxelles qui ont rejoint ce réseau. Ce sont donc maintenant soixante sites à travers le territoire de l'Union européenne qui témoignent de notre histoire et de nos valeurs communes ainsi que du processus de construction européenne. La cérémonie rehaussée de la présence de la commissaire, madame M. Gabriel, a également mis à l'honneur la jeunesse à travers une performance artistique et un débat sur l'engagement des jeunes en faveur du patrimoine.

Dans le précédent numéro, nous avons traité de l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'organisation

de la session du Comité du patrimoine mondial qui devait se tenir du 15 au 30 juin à Kazan en Fédération de Russie. Après de nombreux échanges, il a été décidé de reporter cette session, un accord devant être trouvé quant aux lieux, dates et présidence de la réunion. Les réunions se succèdent à un rythme de plus en plus soutenu car de nombreux États souhaitent la tenue d'une session cette année encore mais, en cette fin du mois de juillet, aucun accord n'a encore été trouvé. Rappelons que c'est lors de ces réunions que le Comité statue sur l'état de conservation des sites déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sur l'inscription ou le retrait de la Liste du patrimoine mondial en péril et sur l'inscription ou non de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial. Les enjeux et les attentes sont donc importants mais une réunion du Comité du patrimoine mondial aura-t-elle lieu en 2022 et où et quand se tiendra-t-elle ? Espérons que nous aurons la réponse dans les semaines à venir.

Gislaine DEVILLERS

RÈGLEMENTATION ADAPTÉE ET DÉLAIS PROLONGÉS POUR LES ASCENSEURS HISTORIQUES

Selon la réglementation actuellement en vigueur, les ascenseurs mis en service avant 1958 doivent être modernisés avant le 31 décembre 2022.



Résidence Albert, Marcinelle. © AWaP

En juillet 2021, P.-Y. Dermagne, ministre de l'Économie et du Travail, annonçait toutefois dans un communiqué de presse la prolongation des délais imposés pour la modernisation des ascenseurs mis en service avant 1958, ainsi qu'une série de changements qui seraient apportés à l'Arrêté royal du 9 mars 2003 relatif à la sécurité des ascenseurs afin de mieux tenir compte des spécificités des ascenseurs historiques.

Aujourd'hui, la proposition d'un cadre réglementaire adapté est prête et est soumise à l'avis des commissions consultatives fédérales. L'Arrêté royal modifié intégrera une nouvelle catégorie : les ascenseurs historiques. La valeur historique de ces ascenseurs doit être reconnue au moyen d'une attestation délivrée par l'administration régionale compétente. Ils bénéficieront non seulement du report de l'échéance pour réaliser les adaptations nécessaires au 31 décembre 2027 mais feront également l'objet d'une réglementation adaptée dont l'objectif est de garantir la sécurité des usagers et des techniciens de maintenance, sans compromettre leur valeur patrimoniale.

Afin de préserver ces témoins d'une tradition industrielle et artisanale wallonne dont la réputation a largement traversé nos frontières, l'AWaP encourage tous

les propriétaires ou gestionnaires d'un ascenseur ancien à demander la reconnaissance de la valeur patrimoniale de leur ascenseur au moyen du formulaire de demande disponible sur le site de l'AWaP à l'adresse suivante : <https://agencewallonnedu-patrimoine.be/news/de-bonnes-nouvelles-pour-les-ascenseurs-anciens>.

L'Arrêté royal
modifié intégrera
une nouvelle catégorie :
les ascenseurs historiques.

agencewallonnedu-patrimoine.be/news/de-bonnes-nouvelles-pour-les-ascenseurs-anciens.

Anne-Catherine DAWANCE

LA COLLÉGIALE SAINT-URSMER DE BINCHE

Il est parfois des chantiers dont la qualité d'exécution est telle qu'ils en deviennent presque une singularité dans l'ensemble des travaux réalisés aujourd'hui sur les édifices classés. Le chantier de la restauration du clocher de la collégiale Saint-Ursmer de Binche en fait sans aucun doute partie.

L'état primitif de la collégiale Saint-Ursmer remonte au XII^e siècle et est de style roman. L'église a connu de nombreuses transformations au cours de son histoire. En 1554, les troupes d'Henri II incendient le palais de Marie de Hongrie qui détruit également, en partie, l'église. Elle est à nouveau remaniée et relevée en 1583, sous la direction de l'architecte J. Du Brœucq. Le lanternon à bulbe de la tour est conçu en 1621. En 1898, l'architecte gantois P. Langerock entame une restauration importante de l'édifice qui lui confère l'aspect que l'on connaît aujourd'hui, offrant un repère géographique important sur la « skyline » binchoise.

Le clocher est appuyé sur une tour maçonnerie carrée de 8 m de côté et de 26 m de haut. Grâce à sa hauteur, le coq culmine à près de 47 m. La partie inférieure du clocher démarre donc par un lanternon octogonal qui reçoit sur ses quatre faces opposées des abatsons à trois ventelles. Quatre demi-pyramidions cantonnent les quatre autres faces. Le lanternon est surmonté d'un membron mouluré, recouvert de plomb d'une épaisseur de 3 mm, qui assure la jonction vers un égout retroussé polygonal, recouvert d'ardoises gironnées, lui-même surmonté d'un bulbe galbé octogonal soutenant un étroit lanternon aveugle ceinturé à mi-hauteur par un cordon mouluré recouvert de plomb. L'ensemble est couronné d'une sphère d'un diamètre de 3 m ornée, dans sa partie sommitale, de quatre petites lucarnes décoratives à deux croupes, entièrement recouvertes



Collégiale Saint-Ursmer, Binche. V. Rocher © AWaP

de plomb, elles-mêmes rehaussées de grands épis de 90 cm de haut, également en plomb. Cette sphère est coiffée d'un élément tronconique, recouvert d'ardoises naturelles, poursuivi par un bulbe ardoisé en forme d'oignon pour enfin se terminer par une pré-embase en plomb de près de 2 m de hauteur, assurant la parfaite étanchéité à l'interface avec la hampe de la croix sommée d'un coq.

Chaque élément distinct (lanternon, membron, égout retroussé, sphère, oignon, pyramidion...) composant le clocher a été traité de manière spécifique. Seules quelques composantes de ce clocher sont décrites dans le présent article.

Premier élément intéressant à examiner : le membron. Celui-ci assure la jonction étanche entre le lanternon inférieur et l'égout retroussé. Il a été intégralement recouvert de feuilles de plomb laminé de 3 mm d'épaisseur.

Le travail du plomb, sans être d'une grande complexité, demande beaucoup d'expérience, de dextérité et une réflexion intégrant l'ensemble des paramètres inhérents à sa nature,

notamment son comportement au fluage et les effets de sa dilatation.

La dimension du développé du membron, de la bande de filet du tambour à la bande de filet de l'égout retroussé, est de 90 cm. Sa mouluration est la succession d'une doucine, d'un carré et à nouveau d'une doucine.

L'habillage de ce type de moulure nécessite une attention particulière. En effet, il pourrait être tentant de travailler avec des tables de plomb les plus grandes possible afin d'économiser tant sur le coût des matériaux que sur celui de la main-d'œuvre. Or, pour des raisons techniques, et dans ce contexte en particulier, il est indispensable de bien dimensionner les tables de plomb pour en diminuer le poids et limiter l'amplitude des mouvements induits par les dilatations thermiques. Ainsi, l'habillage de la mouluration du membron a été réalisé à l'aide de 160 éléments différents, soit près d'une tonne de plomb. Chaque élément a été préformé en atelier à l'aide d'un gabarit imitant la situation existante. Ils sont maintenus en tête à l'aide de bandes de clouage en cuivre. Chacun est terminé par un pli rechassé



De gauche à droite : C. Thomas, U. Bal, S. Thill et M. Goffaux qui ont tout mis en œuvre pour un résultat remarquable. G. Focant © SPW-AW&P

et recouvre l'élément inférieur en étant soutenu en alternance par des pattes de maintien et des pattes « bretelles » au nombre de 368.

Les éléments d'angle ont été assemblés bord à bord à l'aide d'une soudure dite autogène. Celle-ci, qui ne nécessite aucun métal d'apport, impose des conditions strictes pour la réussite de l'opération : une préparation du support irréprochable, un réglage parfait des débits d'oxygène et d'acétylène (éventuellement propane), l'utilisation des buses de chalumeau adéquates, un rythme de soudure constant, des conditions atmosphériques contrôlées et une dextérité sans faille, résultat d'une longue expérience dans le domaine.

La sphère du clocher représente également un défi à part entière. Les clochers composés d'une sphère sans arête sont inhabituels en Wallonie. Peu ont été restaurés ces dernières décennies. La sphère du clocher de la collégiale Saint-Ursmer a été préalablement habillée d'un voligeage croisé en peuplier. Le choix de cette essence de bois est essentiellement motivé par le fait qu'il offre la souplesse suffisante pour épouser la courbure d'une sphère, ou tout autre élément courbe, en évitant des éclatements et/ou déchirures grâce, notamment, aux caractéristiques mécaniques propices à cette mise en œuvre. Il a donc été nécessaire de réaliser deux nappes de voliges de 10 mm d'épaisseur,

coupées en « queue de billard », croisées à 45°, qui ont été fixées à l'aide de vis sur la structure existante. Afin d'augmenter la souplesse des voliges, elles ont été préalablement trempées à plein bain quelques jours avant leur mise en œuvre. Ensuite, dès qu'elles sont solidement fixées, il est vivement conseillé d'attendre que le séchage se fasse complètement, la dessiccation du peuplier étant très rapide, afin de pouvoir gérer les déformations éventuelles. Quand le voligeage est fermement fixé et qu'il est sec, quelques corrections sur des zones circonscrites peuvent être nécessaires soit par ponçage, soit par l'apport de plâtre afin d'éviter au maximum les désaffleurements des voliges. Le travail de couverture proprement dit peut alors débuter.

À l'instar de tout travail de couverture, mais de manière plus prégnante encore dans le cas qui nous occupe, la mise en œuvre d'ardoises naturelles sur une sphère nécessite un travail de préparation primordial. Anticiper reste le maître-mot pour assurer le succès de l'opération.

L'unique moyen de prévoir les difficultés inhérentes à ce type d'ouvrage est de « tracer » préalablement, au crayon, sur le voligeage même, les lignages, le positionnement des décharges (dans le cas qui nous occupe 4 à 3 et 3 à 2), l'horizontalité des rangs sur l'ensemble de la circonférence, le dimensionnement

des ardoises afin qu'elles aient toutes, rang par rang, la même largeur... Cette opération a nécessité une semaine de travail à deux hommes.

À cause de la forme de la toiture et dans un but esthétique, les couvreurs ont décidé de gironner l'ensemble des ardoises selon un axe de symétrie central. Cette technique implique que chaque ardoise soit découpée en forme de trapèze isocèle parfois à peine perceptible. Elle impose également la mise en place de décharges, dont le principe est le suivant : puisque l'on découpe les ardoises selon une ligne de fuite, celles-ci prennent donc une forme, rang après rang, qui se rétrécit plus on progresse sur le rampant de la couverture. Ce rétrécissement a une limite imposée par la nécessité d'assurer la parfaite étanchéité des ardoises, notamment au niveau des recouvrements latéraux. Il est évident qu'à un certain moment, les ardoises se réduisant de plus en plus en montant, leur format ne permettra plus le recouvrement latéral minimum. Il faut donc en changer. C'est ainsi que l'on parle d'un décharge 3 à 2, le plus courant, ou d'un décharge 4 à 3 (d'autres variantes existent), lorsque l'on passe de trois ardoises gabarisées devenues trop étroites, à deux ardoises gabarisées, qui auront la même largeur que les trois ardoises sous-jacentes. Le décharge peut également être motivé par des raisons économiques : en effet un décharge 3 à 2 permet de poser un tiers d'ardoises en moins. Quoi qu'il en soit, des règles strictes président à la réussite d'une telle opération. Les liaisons d'un rang (trois ardoises) à l'autre (deux ardoises) doivent s'aligner parfaitement. L'étanchéité doit être assurée à la superposition des liaisons verticales soit par l'insertion d'un fin noquet de plomb ou de cuivre, soit par la mise en place, peu heureuse, d'un doublis qui a pour effet d'augmenter l'épaisseur de l'ardoisage à cet endroit.

Lors de l'exécution
des ouvrages,
trois principes de base
ont été mis en œuvre :
l'ordre, la rigueur
et la symétrie.



Vue en contre plongée de la partie supérieure du clocher, à partir du lanterneau octogonal. On appréciera l'alignement parfait des liaisons verticales entre les ardoises gironnées suivant une ligne de fuite matérialisée par l'axe de symétrie du clocher. V. Rocher © AWaP

Par ailleurs, considérant que la sphère est par définition un élément cintré, chaque rang d'ardoises est soutenu par une bande de filet en plomb de 3 mm d'épaisseur se terminant par un ourlet plein rechargé de 15 mm de diamètre. Cette bande de filet a pour objectif de soutenir fermement et de manière régulière les ardoises qui baillent naturellement, considérant que la pose d'un élément plan (l'ardoise naturelle) sur une courbe induit obligatoirement un

écartement (baillement) de l'ardoise du voligeage. La principale difficulté pour la mise en œuvre de ces bandes de filet est de les façonner en vertu du cintrage tant du méridien de la sphère que de son parallèle, sachant qu'à chaque rang de légères variations de cintrage apparaissent.

Lors de l'exécution des ouvrages, trois principes de base ont été mis en œuvre : l'ordre, la rigueur et la symétrie.

L'équipe sur place a parfois estimé nécessaire de remettre l'ouvrage sur le métier, non pas que ce qui fut exécuté contrariait les prescrits techniques mais son esthétique semblait pouvoir être améliorée, offrant au regard de tous un ouvrage fluide et élégant.

Autre élément singulier sur ce chantier, l'âge moyen des cinq personnes qui y ont œuvré : 30 ans. Il est devenu trop rare de rencontrer des jeunes avec ce niveau d'expertise sur le terrain.

Je tiens à remercier U. Bal, C. Thomas, F. Delbaen, M. Goffaux, S. Thill, qui ont mis leurs compétences et enthousiasme au service de cette restauration exemplaire, profitable non seulement à la collectivité actuelle mais également aux générations à venir.

Jean-Christophe SCAILLET



Vue sur le voligeage en peuplier croisé en deux nappes et ardoisage sur bande de plomb à ourlet plein.
G. Focant © SPW-AWaP

Pour une information plus complète et détaillée, illustrée d'un portfolio et pour un descriptif en trois dimensions, consultez dans quelques semaines le site de l'Agence wallonne du Patrimoine : <https://agencewallonnedupatrimoine.be/les-f-a-r-c-c/>

L'ÉGLISE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR À CLERMONT-SUR-BERWINNE (THIMISTER-CLERMONT)

Construite sur une motte élevée ceinte de hautes murailles abritant le cimetière à proximité de l'ancien château, l'ancienne église de Clermont existait déjà au XIII^e siècle et ne comprenait qu'une nef et une tour.

Des reconstructions et restaurations partielles eurent lieu en 1567 puis 1617. Il fut ensuite décidé de reconstruire presque entièrement l'église ; ce fut chose faite à partir du 28 août 1628, date de pose de la première pierre de la tour. Les murs du nouvel édifice sont composés de briques, moellons de grès et calcaire.

Un chronogramme de l'année 1632 « **EXVRGAT ET DISSIPENTVR INIMICI EIVS** » gravé au pignon du chœur et une pierre placée au-dessus de chacune des fenêtres du transept perpétuent la date de reconstruction. L'abside ogivale (1567) de l'ancienne église fut néanmoins conservée.

L'intérieur de l'église est un mélange de gothique et de « Renaissance ». Les voûtes de la nef et des bas-côtés ainsi que l'intérieur de l'église sont décorés de nombreux ornements en stuc de style Louis XV. Une belle voûte en réseau de la fin du XVI^e siècle couvre le chœur, ainsi que les bras du transept.

Le maître-autel, érigé en 1731, est surmonté d'un retable monumental à colonnes corinthiennes qui cache les baies gothiques du chevet. Les grandes orgues furent construites et placées en 1737 par un facteur inconnu.

L'actuel chantier de restauration consiste en une restauration globale



Façade nord de l'église Saint-Jacques-le-Majeur, Clermont-sur-Berwinne. © AWaP

de l'intérieur et de l'extérieur de l'église. Les travaux s'articulent autour de cinq lots.

1. Les murs du cimetière

La restauration de l'enceinte du cimetière, classé par extension de classement en date du 12 octobre 1983, consiste en un nettoyage du mur de clôture, son déjointoiement, puis sa consolidation et enfin son rejointoiement. Les maçonneries seront ensuite restaurées en privilégiant la technique du greffon et du brochage. Lorsque cela s'avèrera nécessaire, les pierres en mauvais état seront remplacées par des nouvelles pierres de même provenance.

Le portail d'accès, les diverses ferronneries qui l'entourent et l'escalier seront également restaurés.

2. Les maçonneries de l'église

Tout comme le mur du cimetière, la maçonnerie de l'église sera également

nettoyée et restaurée dans sa globalité en favorisant au maximum la conservation du matériau historique.

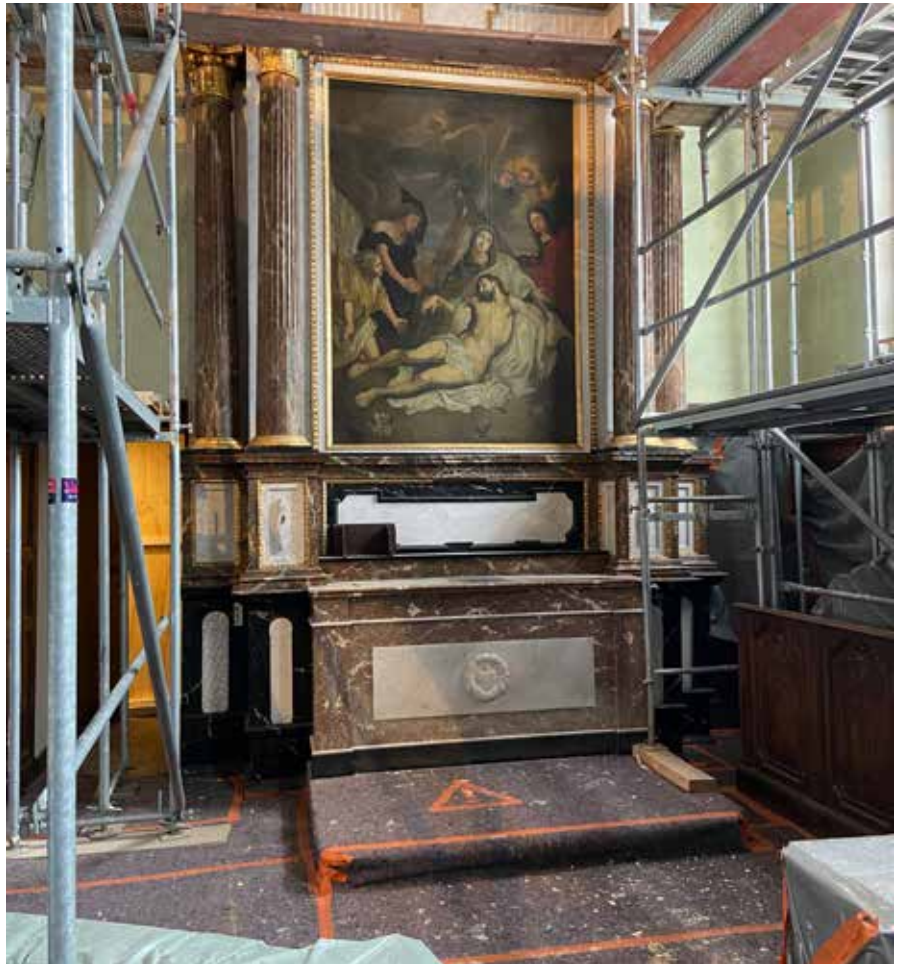
3. Les peintures intérieures

Avant d'entamer les travaux sur les peintures intérieures, une étude stratigraphique de la polychromie sera réalisée afin de déterminer l'orientation de la restauration.

L'ensemble de l'église sera nettoyé avant de recevoir une nouvelle mise en peinture. Certains décors existants seront fixés en l'état dans le but de préserver une travée.

4. Les enduits et les stucs

L'état de l'ensemble des stucs présents dans l'église sera étudié en vue de leur restauration globale. Les interventions prévues sont la réparation des fissures, la consolidation des éléments pouvant être conservés, la dépose des éléments instables et leur restitution.



Travaux, autel latéral sud de l'église Saint-Jacques-le-Majeur, Clermont-sur-Berwinne. © AWaP

Un renforcement ponctuel sera également nécessaire au niveau de la voûte du vaisseau principal.

5. Les autels et les menuiseries

Le projet prévoit aussi la restauration des différents autels et des menuiseries intérieures.

Les autels seront nettoyés et allégés de leur vernis, les polychromies et dorures pouvant être conservées seront fixées en l'état et les lacunes seront comblées par la restitution. L'ensemble des assemblages sera contrôlé, les éléments endommagés seront restaurés et les pièces irrécupérables seront remplacées.

Les planchers et les plinthes seront restaurés par un léger ponçage et par des traitements fongicide et insecticide localisés. Les parties trop endommagées seront remplacées par des nouvelles pièces d'essence identique.

Un nettoyage de l'ensemble des menuiseries est également prévu, en ce compris les bancs, les confessionnaux, les lambris et les portes.

Ces travaux font suite à la restauration de la toiture réalisée lors d'une première phase il y a quelques années.

Les vitraux (mises en plomb non figuratives postérieures à la construction de l'édifice) seront remplacés par de nouveaux vitraux contemporains. Un jury sera constitué afin de choisir le projet le plus adéquat. Ce dossier est actuellement en cours de traitement par l'administration communale et l'AWaP.

Montant total des travaux :
1 115 305,76 € TVAC

Montant total subsidiable :
1 114 116,33 € TVAC

Participations financières :

- Wallonie (AWaP) : 715 262,69 € TVAC (60 % + frais généraux)
- Maître de l'ouvrage : 390 357,02 € TVAC (35 %)
- Province de Liège : 55 765,29 € TVAC (5 %)

Maître de l'ouvrage :

Commune de Thimister-Clermont

Auteur de projet :

Architectes Associés

Entreprises :

RC Reno SA (lots 1 et 2), Juffern SA (lots 3 et 6), Renotec NV (lot 4)

François-Xavier DELELIS
et Emmanuel VANDERHEYDEN

MISE AU JOUR D'UNE TOUR DE L'ENCEINTE DE L'ANTIQUITÉ TARDIVE À ARLON



Portion de tour découverte dans l'ancienne cave, Arlon. © AWaP

Deux tronçons du mur d'enceinte et une tour appartenant au *castrum* de l'Antiquité tardive viennent d'être découverts au fond de l'impasse de la Porte Neuve dans l'ancien quartier de la Knippchen à Arlon. Ces éléments défensifs sont comparables à ceux mis au jour en 1948 pour la tour Neptune et en 2009 pour ceux de la tour Jupiter (Henrotay, 2011). En revanche, cette fois, il ne s'agit pas d'une découverte faite au hasard de travaux de démolition mais d'une recherche menée dans le cadre d'une évaluation du potentiel archéologique de la parcelle.

Des investigations ont déjà été menées en 1936 à cet endroit. Une petite cave (2,4 x 3,2 m) avait été explorée par J. Breuer, directeur du service des fouilles des musées royaux du Cinquantenaire. L'amorce d'une tour ainsi qu'un petit tronçon du mur d'enceinte gallo-romaine y avaient été mis au jour lors d'une campagne de sondages visant à situer le tracé exact de la muraille. Les vestiges défensifs qui n'avaient pas révélé de bloc sculpté sont toutefois tombés peu à peu dans l'oubli. Un plan très schématique du tracé de l'enceinte a été publié en 1973 (Mertens, 1973). La tour y est approximativement signalée. Par la suite, la modeste habitation a été transformée en garage. Lors

de ces travaux, la cave a été comblée et recouverte par une dalle de béton. Le service de l'archéologie a publié en détail les neuf sondages réalisés lors des recherches de 1936 (Henrotay et Bossicard, 2007). Cet article ainsi que le *Carnet du Patrimoine* dédié à Arlon la Gallo-romaine ont mis à nouveau en lumière la présence et la localisation précise de la tour (Henrotay et Warzée, 2017).

Les acquéreurs
finaux se sont révélés
être des passionnés
d'archéologie.

L'ensemble des immeubles situés dans la rue de la Porte Neuve et l'impasse du même nom ont été proposés à la vente en 2019. Les acquéreurs finaux se sont révélés être des passionnés d'archéologie. Leur but, lors de l'achat, était d'intégrer les éventuels éléments gallo-romains dans



Mur d'enceinte et tour découverts à l'emplacement de l'ancien hangar, Arlon. © AWaP

un nouveau projet. Les recherches archéologiques actuelles avaient pour objectif de vérifier si les éléments sous le garage étaient toujours en place, de les localiser précisément et de vérifier la présence du reste de la tour et du mur d'enceinte sous un ancien hangar utilisé comme dépôt pour les commerces. Si on était à peu près certain de la localisation des vestiges, leur état de conservation était totalement inconnu. Après la démolition du hangar qui empêchait tout terrassement, l'équipe archéologique a pu commencer son travail le 29 octobre 2021.

L'état de conservation de la tour et de la muraille était inespéré. Les relevés sur place ont permis de comprendre que le soubassement n'avait pas fait l'objet de pillage au XVI^e siècle comme observé sur d'autres chantiers. En effet, la présence de blocs sculptés provenant essentiellement de monuments funéraires n'avait pas échappé aux érudits de l'époque. Les jardins du prince P.-E. de Mansfeld, gouverneur du duché de Luxembourg en étaient remplis. Le niveau de fondation et l'élévation de la muraille ont été dégagés sur plus de 3,5 m de hauteur. Plusieurs gros blocs de récupération ont été repérés à la base du mur nord. Le périmètre de la tour est entièrement

conservé du côté intra-muros, plusieurs niveaux de ressauts ont été repérés. La tour joue un rôle de pivot dans le tracé de l'enceinte. Le mur filant vers le nord change d'orientation par rapport au mur situé au sud. Les recherches sont actuellement à l'arrêt puisque les fondations de l'ancienne habitation ne sont pas suffisamment profondes pour permettre la poursuite des excavations en toute sécurité. Le socle de plan carré servant de base à la tour n'a pas été dégagé tout comme l'épaisse couche d'argile posée lors de la construction de la fortification. Espérons que la fouille minutieuse de cette dernière révèle enfin un élément de datation précis concernant la période de construction de l'enceinte. Tous ces éléments mis au jour et topographiés ont été transmis aux propriétaires et à leur architecte afin d'élaborer leur projet de conservation.

Cette troisième tour complètera et étoffera le circuit de visite à Arlon. Les tours Jupiter et Neptune sont classées comme monuments depuis 2013 et 2019. Comme vous avez pu le lire avant, elles viennent d'être ajoutées à la liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Denis HENROTAY

Bibliographie

HENROTAY D. et BOSSICARD D., 2007. L'enceinte antique d'Arlon : les recherches de 1936. *Liber amicorum Arsène Geubel, Le Luxembourg au fil des siècles, Neufchâteau* : 49-67.

HENROTAY D., 2011. Arlon/Arlon, Découverte d'une nouvelle tour de l'enceinte de l'Antiquité tardive à Arlon. *Chronique de l'archéologie wallonne*, 18 : 184-185.

HENROTAY D. et WARZÉE G., 2017. *Arlon la gallo-romaine*. Namur, Institut du Patrimoine wallon (Carnet du Patrimoine, 98).

MERTENS J., 1973. Le rempart romain d'Arlon. Bruxelles, *Archaeologicum Belgii speculum*, VII.

LA PAIX-DIEU PRÉSENTE AU COLLOQUE DE CLÔTURE DU PROJET INTERREG *PIERRE SÈCHE DANS LA GRANDE RÉGION*



Participants au colloque de clôture du projet Interreg « Pierre sèche dans la Grande Région » en visite au showroom du Biodiversum, 2022, Schengen. © D.R.

Les 28 et 29 juin derniers s'est déroulé le colloque de clôture du projet Interreg VA *La pierre sèche dans la Grande Région*. Cet événement transfrontalier organisé le premier jour à Houffalize et le second à Schengen (Grand-Duché de Luxembourg) a rassemblé plus de quatre-vingts personnes.

Durant les matinées, les chargés de mission des parcs et institutions partenaires ont présenté les résultats des actions menées pendant ces six années du projet, les avancées et les prolongements souhaités. Plus de 170 km d'ouvrages en pierre sèche, 33 km de murgiers (amas de pierres) recensés, 4 inventaires spécifiques sur la faune et la flore présentes dans ces murs, 861 m² de murs restaurés par des entreprises qualifiées, 68 formations d'initiations à la technique rassemblant plus de 568 participants, 3 formations certifiantes à destination des professionnels, 12 murailleurs qualifiés, l'achat de

1500 ha de terrains de nature et biotopes variés, 2 journées d'études transfrontalières, 145 jours d'assistance technique auprès de 451 personnes, 4 webinaires

thématiques avec une moyenne d'audience de 80 personnes, 6 sites vitrines de la pierre sèche mis en valeur, 88 animations pédagogiques, la création d'un conte pour enfants, 2 fiches techniques sur l'entretien des murs en pierre sèche et le choix des modules de pierre adaptés à la construction en pierre sèche, une brochure touristique, une boîte

à outils virtuelle et un dossier de synthèse du projet sont les résultats tangibles du travail commun des sept

Les chargés de mission des parcs et institutions partenaires ont présenté les résultats des actions menées pendant ces six années du projet, les avancées et les prolongements souhaités.

partenaires principaux : le Parc naturel des deux Ourthes, le Parc naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier, le Parc naturel régional de Lorraine, la fondation Hëllef fir d'Natur de natur&ëmwelt, le Natur&Geopark Mëllerdall, l'association Artisans Bâtisseurs en Pierres sèches et l'Agence wallonne du Patrimoine via son Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu ».

Lors de deux tables rondes, des intervenants issus des trois versants du projet, à savoir, la Wallonie, le Grand-Duché de Luxembourg et la Lorraine française ont débattu des questions essentielles de l'approvisionnement en pierre et du développement d'une filière de la pierre sèche en Grande Région.

De ces discussions qui exposaient les points de vue et expériences de chaque acteur de la filière, en ressort la nécessité de continuer à :

- développer la sensibilisation des carrières via un échange direct avec les exploitants pour leur expliquer la technique et les convaincre d'élargir leur offre de produits à la pierre sèche, actuel marché de niche en pleine évolution ;
- valoriser le savoir-faire de la pierre sèche auprès des prescripteurs en décrivant tous ses avantages techniques et environnementaux et en exigeant une garantie de compétences dans les marchés publics ;
- former, spécialiser et qualifier des professionnels sur base d'un profil métier validé ;

- travailler en réseau transfrontalier pour mutualiser les compétences.

Durant les après-midis, les participants au colloque ont découvert des sites de valorisation paysagère et écologique de la pierre sèche : les terrasses du Doyard à Wibrin (Houffalize), le Deister à La Roche-en-Ardenne, le showroom de la pierre sèche au Biodiversum à Schengen et les vignobles de Canach à Lenningen (GD de Luxembourg).

Les retours très positifs des participants au colloque associés aux nombreux contacts réalisés pendant ces six années ont transmis aux partenaires la satisfaction d'avoir développé de manière tangible la visibilité de la pierre sèche en Grande Région et la motivation de continuer à travailler ensemble pour maintenir et accentuer cet essor.

Loin d'être une fin, un commencement...

Christine CASPERS

INTÉRESSÉS PAR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DU PATRIMOINE ?

Gestionnaire de chantier Patrimoine

Ouverte à un public de bacheliers en construction, chefs d'équipe ou chefs d'entreprise, la formation **Gestionnaire de chantier Patrimoine** est organisée sur un an en alternance (mardi soir et samedi, environ 7 h/semaine), en partenariat avec l'IFAPME de Villers-le-Bouillet. Accueil le mardi 13 septembre 2022 dès 18h15.

Renseignements

Christine Caspers
+32 (0)85 41 03 51
christine.caspers@awap.be

IFAPME

+32 (0)85 27 13 40
www.centrelhw.ifapme.be

Master de spécialisation interuniversitaire en conservation et restauration du patrimoine culturel immobilier

Ce programme interuniversitaire de deux ans (120 crédits) est proposé aux architectes, ingénieurs architectes, ingénieurs en construction, archéologues, historiens de l'art désireux d'élargir leurs compétences. Accueil et début des cours, le jeudi 22 septembre dès 9h30.

Renseignements

Anne-Françoise Barthelemy
+32 (0)85 41 03 65
annefrancoise.barthelemy@awap.be
www.masterpatrimoine.be

Deux formations
diplômantes
adaptées
à votre profil
vous sont proposées,
n'attendez plus !

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DU PATRIMOINE (SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2022)

Le calendrier des formations aux métiers du Patrimoine du second semestre 2022 est disponible sur le site Internet de l'AWaP (www.awap.be/former) ainsi qu'en version papier sur simple demande auprès du secrétariat des deux centres de formation. Les formations proposées couvrent différentes thématiques : chaux et parachèvement,

pierre, maçonnerie, bois, décor et techniques particulières, patrimoine funéraire.

Ces prochains mois seront notamment ponctués par plusieurs nouvelles formations conçues et préparées par l'équipe des centres de formation et qui se trouvent expliquées ci-après.

Une nouvelle présentation de ce catalogue des formations est en cours de préparation et reprendra l'ensemble de l'offre des activités de la Direction de la Formation aux métiers du Patrimoine dès 2023.

À l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu (Amay) (avec possibilité d'hébergement)	
FORMATION	DATE
Technique du vitrail	5 au 9 septembre 2022
Charpente en bois - les assemblages (1 ^{er} cycle)	12 au 16 septembre 2022
Charpente en bois - l'art du trait et le traçage (1 ^{er} cycle)	19 au 23 septembre 2022
Initiation à la dorure	26 au 30 septembre 2022
Stuc marbre	3 au 7 octobre 2022
Monuments funéraires - entretien, consolidation et restauration (2 ^e cycle)	3 au 7 octobre 2022
Maçonnerie à la chaux et pierres de schiste (Projet Leader « Entretien le (petit) patrimoine. S'approprier le territoire ») Formation sur site extérieur (cimetière de Narcimont)	3 au 7 octobre 2022
Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1 ^{er} cycle)	4 au 6 octobre 2022
Exhumation - théorie (2 ^e cycle)	7 octobre 2022
Fer et fonte dans le patrimoine (théorie)	17 au 19 octobre 2022
La chaux - un matériau et ses diverses utilisations (1 ^{er} cycle)	17 au 20 et 24, 25 octobre 2022
Technique du vitrail	24 au 28 octobre 2022
La chaux - un matériau et ses diverses utilisations (1 ^{er} cycle)	21 au 24 et 28, 29 novembre 2022
Charpente en bois - pratique 1 ^{er} cycle : les assemblages	21 au 25 novembre 2022
Gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1 ^{er} cycle)	22 au 24 novembre 2022
Exhumation - théorie (2 ^e cycle)	25 novembre 2022
Charpente en bois - l'art du trait et le traçage (2 ^e cycle)	28 novembre au 2 décembre 2022
Examen - gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1 ^{er} cycle)	1 et 2 décembre 2022
Charpente en bois - pratique 2 ^e cycle : restauration (greffes, résines, et assemblages)	5 au 9 décembre 2022
La chaux - technique du sgraffite (2 ^e cycle)	12 au 16 décembre 2022

Au Pôle de la Pierre (Soignies)	
FORMATION	DATE
Taille et finitions pierres tendres (1 ^{er} cycle)	13 au 15 et du 20 au 22 septembre 2022
Taille et finitions pierres bleues (2 ^e cycle) Formation sur site extérieur (fort de Charlemont à Givet)	14 au 16 et 20 au 22 septembre 2022
Théorie spécifique - pierre	14 septembre 2022
Techniques constructives historiques	14 au 16 septembre 2022
Atelier de taille de pierre	17 et 24 septembre, 15 et 22 octobre 2022 19 et 26 novembre 2022
Gravure en lettres sur pierre	26 au 30 septembre 2022
Gravure en lettres sur pierre	3 au 7 octobre 2022
Focus pierre - Schiste, grès schisteux et grès. Visites de carrières	7 octobre 2022
Journées de sensibilisation à la pierre à destination des prescripteurs	10, 17, 24 octobre et 7 novembre 2022
Théorie spécifique - pierre	12 octobre 2022
Réparation de pierre	17 au 21 octobre 2022
Restauration du béton	9 au 10 novembre 2022
Connaissances approfondies du matériau « pierre » et techniques de réception	23 et 24 novembre 2022
Techniques de relevé	28 novembre au 1 ^{er} décembre 2022
Dégradation et conservation de la pierre	6 au 9 décembre 2022
Taille et finitions pierres bleues (1 ^{er} cycle)	6 au 8 et 13 au 15 décembre 2022
Nettoyage de la pierre	12 au 14 décembre 2022



**STAGES EN
FERRONNERIE D'ART**

Centre des Métiers du Patrimoine « la Paix-Dieu » à Amay

Deux formations pour s'initier
à la ferronnerie d'art

Fer et fonte dans le patrimoine
— 17 > 19 octobre 2022 (F)

Initiation pratique
— 23 > 25 janvier 2023 (F, NL, D)

Le resp. A. Bourmeau, Directeur général des SWT UE © Pivard

Fer et fonte dans le patrimoine

Le Centre des métiers du patrimoine « la Paix-Dieu » a récemment fait l'acquisition d'un matériel spécifique en vue d'organiser des formations pratiques en ferronnerie d'art.

Nous vous proposons dès cet automne deux formations de trois jours chacune sur le travail des forgerons :

- Fer et fonte dans le patrimoine (histoire, entretien, maintenance) du 17 au 19 octobre 2022.
- Initiation pratique à la ferronnerie d'art du 23 au 25 janvier 2023.

Cette formation bénéficiera d'une première : elle pourra être dispensée en néerlandais et en allemand.

Journées de sensibilisation à la pierre à destination des prescripteurs

L'emploi de la pierre dans les chantiers de construction et de restauration est un sujet important pour les prescripteurs et les maîtres d'ouvrage. Ces dernières années, bon nombre de projets ont été exécutés avec des produits allochtones mal adaptés à nos climats. Outre le coût énergétique de transport

important, la durabilité de ces matériaux est souvent largement moindre et mène à des résultats catastrophiques.

Afin d'approfondir les connaissances sur les pierres wallonnes et la manière de garantir l'emploi de celles-ci dans les marchés publics, le Pôle de la Pierre met en place un cycle de formation en quatre journées s'adressant à ce public particulier (architectes, ingénieurs-conseils, fonctionnaires dirigeants...). Chaque journée traite une thématique particulière en compagnie d'un expert qui examinera les aspects tant théoriques que pratiques : la connaissance du matériau et de ses spécificités sur chantier ; la taille, le façonnage et la pose ; l'entretien, la conservation et la restauration ou encore la passation et l'exécution des marchés publics.

Ces formations auront lieu au Pôle de la Pierre les 10, 17 et 24 octobre et 7 novembre 2022.

Restauration du béton

Chaque seconde, dans le monde, sont coulés 190 m³ de béton, ce qui en fait le matériau manufacturé le plus utilisé sur la planète. Longtemps considéré comme un matériau purement fonctionnel, sa perception patrimoniale évolue. La protection, la conservation

et la restauration des architectures en béton est désormais une discipline en plein développement.

La formation proposée approfondit la connaissance du matériau, de ses caractéristiques et de son contexte historique. Elle s'attache ensuite aux diagnostics des structures et à l'identification des dégradations. Sur base d'études de cas pratiques présentés par des auteurs de projet, des bureaux d'études et des entreprises de restauration, la dernière partie de la formation développe et illustre les différentes méthodes de traitement actuelles et les innovations en la matière.

Cette formation aura lieu au Pôle de la Pierre les 9 et 10 novembre 2022.

Performances énergétiques et environnementales des bâtiments à valeur patrimoniale

La Direction de la Formation aux métiers du Patrimoine organise en collaboration avec les autres directions de l'AWaP, une formation à destination des agents de l'AWaP sur les performances énergétiques et environnementales des bâtiments à valeur patrimoniale.

Cette formation se tiendra les 29 et 30 novembre 2022.

Repoussage des murs par vérins hydrauliques

La conservation et la restauration de maçonneries anciennes requièrent une phase d'investigations préalables assortie d'un diagnostic rapide, pertinent et interdisciplinaire. Des méthodes moins intrusives peuvent être préconisées pour conserver au maximum l'ouvrage et stopper sa dégradation. La méthode des étais et vérins hydrauliques fait partie de ces interventions dites douces et fera l'objet d'une formation au printemps 2023. Elle s'adressera en priorité aux professionnels du secteur souhaitant élargir leurs compétences techniques et se déroulera sur un site extérieur d'application.

Cette formation aura lieu au printemps 2023 au vieux cimetière de Soignies.

Sébastien MAINIL

VISITE DE LA MINISTRE DU PATRIMOINE AU PÔLE DE LA PIERRE À SOIGNIES

Le mercredi 8 juin 2022, la ministre du Patrimoine V. De Bue a visité les infrastructures et les équipements du Pôle de la Pierre à Soignies, un des deux centres de formation de l'AWaP.



Visite ministérielle du 8 juin 2022. Démonstration de l'utilisation de la débiteuse numérique 5 axes, Soignies (formateur : Fabrice Carrieri). © AWaP

Installé depuis septembre 2016 à Soignies sur le site classé de la Grande Carrière Wincqz, le Pôle de la Pierre a bénéficié pour la seconde phase de travaux des bâtiments classés d'un cofinancement FEDER (UE/Wallonie) pour près de 2 000 000 €. L'équipement en matériel pédagogique de pointe pour les formations (outillage électrique et pneumatique pour la taille de pierre, cabines de dépoussiérage, outils informatiques et numériques de pointe, débiteuse numérique) a également fait l'objet d'un cofinancement FEDER, à concurrence de 450 000 €.

Au cours de sa visite, Madame la Ministre a eu l'occasion d'apprécier cette reconversion d'un patrimoine industriel désaffecté. Achevés en mars 2020 et suivis par la Direction du Développement stratégique de l'AWaP, les travaux de restauration et de réaffectation fournissent un exemple concret de la possibilité de conserver des témoins des activités passées tout en intégrant des éléments architecturaux contemporains ainsi que des dispositifs d'économie d'énergie.

La visite s'est poursuivie par une présentation, en avant-première, des résultats d'une étude socio-économique du secteur de la pierre en Belgique commandée en 2021 et réalisée en collaboration avec le Centre de formation aux métiers de la pierre (CEFOMEPI) et l'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Celle-ci dresse un état des lieux du secteur de la pierre (extraction, transformation et négoce) et actualise une première analyse réalisée il y a une dizaine d'années à l'initiative du CEFOMEPI, tout en l'élargissant à l'ensemble de la Belgique.

Sur base d'enquêtes téléphoniques auprès d'environ 250 entreprises, l'étude met en évidence une filière méconnue et souffrant d'images négatives (pénibilité, conditions de travail difficiles) dont le personnel, vieillissant par rapport à 2011, est difficile à renouveler. Malgré cette disponibilité d'emplois manifeste, le recrutement de personnel qualifié s'avère compliqué en raison notamment d'un déficit d'expérience professionnelle et de formation des candidats.

Outre la volonté d'offrir aux apprenants une vision complète des possibilités actuelles du travail de la pierre, le Pôle engage une réflexion sur la place des innovations récentes dans le travail de l'artisan conservateur/restaurateur et du tailleur de pierre.



Visite ministérielle du 8 juin 2022. Formation en taille et réparation de pierre, application sur les statues du Calvaire du Vieux Cimetière de Soignies (formateur : Frédéric Patte). © AWaP

L'étude démontre le potentiel sous-exploité que constituent les formations ainsi que l'importance de la promotion des métiers de la pierre et de ses aspects nobles. Dans cette perspective, la garantie d'une main-d'œuvre bien formée et ouverte aux nouvelles technologies soutient la reprise économique vis-à-vis de laquelle les entreprises du secteur se montrent généralement confiantes.

Des présentations de l'étude complète seront proposées les prochains mois et seront assorties d'une diffusion des résultats et des conclusions.

Par le biais d'un partenariat avec d'autres institutions actives dans la formation (l'IFAPME, le FoREM et le CEFOMEPI), l'AWaP propose, via le Pôle de la Pierre à titre principal, un ensemble de formations et d'activités liées aux métiers de la pierre, de l'extraction à la commercialisation, en passant par la taille, la sculpture ou encore la gravure, avec une attention particulière portée à l'utilisation des nouvelles technologies (restitutions 3D, scannage d'éléments architecturaux...). Cette offre très large a ainsi pour ambition de tisser des liens raisonnés entre la transmission de savoirs et de savoir-faire ancestraux et l'utilisation de nouvelles technologies devenues incontournables dans le secteur. Certaines

formations peuvent être décentralisées dans le second centre de formation, à l'ancienne abbaye de la Paix-Dieu à Amay. Quant à l'art de la construction en pierre sèche, on signalera que c'est ce dernier centre qui assure sa diffusion au travers de formations qui ont rencontré un succès certain avec l'appui du programme européen Interreg, permettant de revitaliser une technique alors en voie de disparition.

Madame la Ministre a eu l'occasion de découvrir le travail de restauration du statuaire du Calvaire du Vieux Cimetière de Soignies. Ce monument édifié en 1803 par un sculpteur local a fait l'objet d'actes de vandalisme ces dernières années. Les pièces éparpillées ont été pour la plupart récupérées et mises à l'abri. Suite à la dépose des personnages restés en place, l'ensemble des éléments ont été déplacés au Pôle de la Pierre en vue de leur restauration. Nettoyage précautionneux, consolidation de la pierre, brochage, greffon, modelage et taille d'éléments manquants ont fait l'objet de plusieurs sessions de formation. À terme, les statues réparées seront replacées dans leur environnement d'origine.

La dernière partie de la visite a été dédiée aux nouvelles technologies appliquées aux métiers de la pierre. Le Pôle développe en effet cette thématique

selon trois axes : l'acquisition de données (par photogrammétrie, par scanner 3D ou scanner à lumière structurée), le traitement de ces données et enfin la production (impression 3D, débiteuse numérique pierre 5 axes et bois 3 axes). Dans le cadre des futures formations, les parties constitutives d'une sculpture monumentale (un maillet de tailleur de pierre géant) seront produites et assemblées grâce à ces outils numériques.

Outre la volonté d'offrir aux apprenants une vision complète des possibilités actuelles du travail de la pierre, le Pôle engage une réflexion sur la place des innovations récentes dans le travail de l'artisan conservateur/restaurateur et du tailleur de pierre. Il s'agit d'une démarche essentielle pour faire évoluer vertueusement les métiers dits traditionnels dans un monde actuel hyper industrialisé.

C'est pourquoi les Centres des métiers - et en particulier le Pôle de la Pierre - se veulent être des lieux de convergence et de réflexion entre artisans de haut vol (belges et européens) et entrepreneurs du secteur technologique. En effet, la préservation des monuments est également une question de conservation des savoir-faire, de leur évolution et de leur innovation.

Sébastien MAINIL

AGRÈMENT DE BASE DU 1^{er} CYCLE DE LA FORMATION « CHAUX » AU CONSEIL RÉGIONAL DE LA FORMATION

Le plan opérationnel de la Direction de la Formation aux métiers du patrimoine de l'AWaP comprend un élargissement des reconnaissances des formations dispensées par ses deux Centres des métiers ; reconnaissances octroyées par divers organismes en Région wallonne, dont fait partie le Conseil Régional de la Formation (CRF).

Ces reconnaissances permettent un agrément officiel des formations suivies, ce qui permet des recrutements ou des revalorisations barémiques en faveur des apprenants ou encore l'octroi d'aides financières pour pouvoir suivre les formations dans les Centres. Dans un futur proche, d'autres demandes de reconnaissance de formations seront introduites auprès d'autres entités fédérées.

Le CRF a pour mission d'agréer les formations d'organismes publics et privés en Région wallonne.

La formation « La chaux : un matériau et ses diverses utilisations (1^{er} cycle : initiation) » vient d'être admise en tant que formation « de base » au CRF. Elle est valorisable *ad vitam* pour les échelles de carrière du personnel ouvrier communal et provincial des niveaux C et D.

On rappellera que trois modules en patrimoine funéraire étaient déjà agréés par le CRF :

- gestion des cimetières et du patrimoine funéraire (1^{er} cycle) ;
- exhumation (2^e cycle) ;
- monuments funéraires - entretien consolidation et restauration (2^e cycle).



Formation chaux. © AWaP

Cette reconnaissance du CRF implique un contrôle de l'acquis. Les ouvriers des communes wallonnes sont dès lors invités à se soumettre à une évaluation pratique continue pendant leur formation et à présenter un examen théorique au terme de celle-ci. S'il satisfait à l'évaluation, le personnel ouvrier disposant de l'ancienneté requise peut valoriser cette formation et évoluer vers une échelle barémique plus favorable pécuniairement.

Pour rappel, l'évolution de carrière du personnel ouvrier des pouvoirs locaux nécessite de suivre un nombre déterminé de périodes. Il s'agit d'une formation de base libre. Dans ce volume de périodes, 80 % de celles-ci doivent relever de la formation de base. L'organisation d'une évaluation est obligatoire pour les formations de base et les attestations de réussite ont une durée illimitée. Par opposition aux formations de base, un volume de 20 % de formations « continuées » ne

sont valables, quant à elles, que pour une durée de trois ans à partir de la date de l'émission de l'attestation de participation. Elles ne font pas l'objet d'un contrôle de l'acquis et peuvent être valorisées dans ce volume global nécessaire à la promotion et à l'évolution barémique des agents. Le principe des « 80/20 » relatif à la valorisation des formations de la fonction publique locale et provinciale est énoncé dans la circulaire du 15/10/2018 de la ministre V. De Bue.

L'objectif de ce premier cycle de stage agréé sur la chaux est d'approcher et de comprendre le matériau et ses diverses utilisations : mortiers, enduits, peintures. Le programme de cette formation de six jours est organisée aussi bien sur le site de la Paix-Dieu à Amay qu'au Pôle de la Pierre à Soignies. Les informations sont disponibles sur le site Internet de l'AWaP.

Delphine YODTS

PRIME À LA FORMATION

POUR LES PME BRUXELLOISES

Nouvel objectif atteint dans le cadre du plan de redéploiement des reconnaissances des formations de l'AWaP : elle dispose désormais du code NACE-BEL 85. Le terme NACE, utilisé au sein de l'Union européenne, est l'acronyme de *Nomenclature of Economic Activities* qui correspond en français à la classification des activités économiques. Cette nomenclature commune aux différents pays de l'Union européenne répertorie une entreprise en fonction de ses activités économiques, commerciales ou autres, et plus précisément du code 85.592 (formation professionnelle).

Cet enregistrement du code 85 (enseignement) auprès de la Banque Carrefour des Entreprises permet aux stagiaires de la Région de Bruxelles-Capitale qui suivent une formation au sein des Centres des métiers du patrimoine (« la Paix-Dieu » à Amay et le Pôle de la Pierre à Soignies) de bénéficier d'une prime formation.

Cette prime s'adresse aux PME au sens européen du terme (très petites, TPE, et petites et moyennes entreprises, PME) qui, d'une part, occupent moins de 250 personnes et, d'autre part, ont un chiffre d'affaires n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros. La PME doit être active dans le secteur de la construction et avoir au moins un siège d'exploitation situé en Région de Bruxelles-Capitale.

Cette prime couvre une partie des frais de formation de tout membre du personnel de l'entreprise à l'exception des intérimaires et des étudiants. Elle correspond à un pourcentage du montant de la formation. L'aide est de 40 % de base, 50 % pour les entreprises starter et 60 % pour les entreprises starter dans un secteur prioritaire.

La formation doit viser à améliorer le fonctionnement ou le développement économique de l'entreprise. Elle doit durer maximum six mois et avoir un caractère exceptionnel ou urgent.

Les personnes intéressées par cette prime doivent impérativement remplir un formulaire de demande en ligne (<https://economie-emploi.brussels/prime-formation>) au plus tard un mois avant le début de la formation. En effet, l'aide doit avoir un effet incitatif dans le sens où elle doit amener un changement de comportement du bénéficiaire. Après la fin de la formation, la facture et la preuve de paiement doivent être envoyées dans un délai de trois mois à Bruxelles Économie et Emploi qui verse la prime en une fois.

Ces dispositions sont détaillées dans l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 24/04/2019 relatif à l'aide à la formation externe ainsi que dans l'Ordonnance du 03/05/2018 relative aux aides pour le développement économique des entreprises.

Il s'agit d'une aide « de minimis » c'est-à-dire une aide de faible montant qui ne doit pas être

notifiée à la Commission européenne. Selon le règlement dit de minimis, une entreprise ne peut percevoir plus de 200 000 euros d'aides de ce type au cours des trois derniers exercices fiscaux.

Par ailleurs, l'entreprise s'engage à maintenir son activité dans la Région de Bruxelles-Capitale pendant au moins trois ans après la décision d'octroi, faute de quoi Bruxelles Économie et Emploi peut procéder à la récupération de tout ou partie de la prime reçue.

Les personnes intéressées par cette prime doivent impérativement remplir un formulaire de demande en ligne.

Delphine YODTS

LA ROUTE DES LA MARCK.

LE 11^e ET NOUVEAU VOLUME

DE LA COLLECTION *ITINÉRAIRES*

DU PATRIMOINE WALLON

Inaugurée en 2006, la collection des *Itinéraires du Patrimoine wallon* propose une série de guides à destination du grand public axés sur la découverte active du patrimoine en Wallonie. Ces livres, véritables outils pratiques de visite, sont déclinés à travers différentes thématiques. Ils constituent en quelque sorte des guides touristiques, axés sur le patrimoine bâti de notre région. On y trouve des notices explicatives mais également une multitude d'informations pratiques permettant d'organiser ses visites. Chaque tome est également richement illustré.

Sorti de presse au début de l'été, ce nouvel opus s'intéresse à une dynastie médiévale encore trop méconnue. Véritable saga féodale, l'histoire des La Marck est à la fois riche et multiple. Cet *Itinéraire* propose une sélection de lieux liés à cette prestigieuse famille. Issue des collines de l'Eifel, arrivée dans les contrées d'Ardenne et de Famenne au XIII^e siècle, cette dynastie s'est divisée en sept branches dont les rejetons ont laissé leurs traces aux quatre coins de la Belgique et par-delà les frontières. Seigneurs, comtes, ducs, évêques et cardinaux ont fait les beaux jours de cette famille, éteinte au XVIII^e siècle mais dont le sang coule encore aujourd'hui dans les veines des ducs d'Areberg.

Loin de recenser toutes les traces liées aux La Marck en Wallonie, l'*Itinéraire* met l'accent sur les plus emblématiques d'entre elles. Une série de lieux et de témoignages secondaires sont présentés dans des encadrés. Compte tenu de sa vocation essentiellement touristique, le livre s'organise de manière spatiale, le plus souvent par province. Dans la mesure du possible, ce principe géographique a déterminé la structure principale de l'ouvrage. Les représentants de la famille La Marck les plus remarquables se retrouveront dès lors dans plusieurs chapitres. Afin de ne pas faire l'économie sur quelques traces incontournables liées à l'histoire familiale, l'*Itinéraire* sort à plusieurs reprises des frontières de la Région wallonne. Un chapitre entier est consacré à la province du Limbourg et quelques incursions en Brabant flamand, à Bruxelles, en Allemagne, aux Pays-Bas et en France sont à découvrir. Celles-ci sont également justifiées par le fait que les frontières d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui. Elles témoignent également



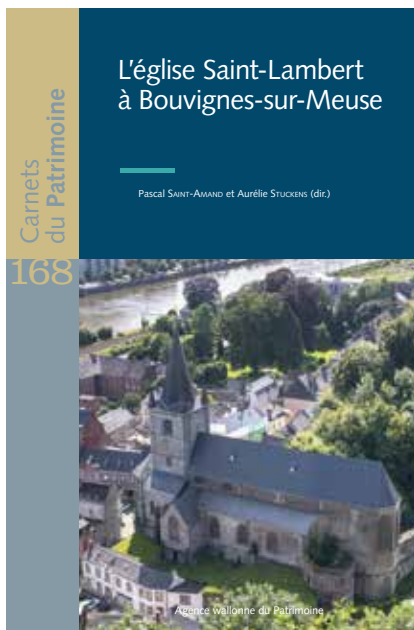
de la dimension internationale de cette prestigieuse dynastie.

Outre de nombreux éléments patrimoniaux souvent situés en plein air, le lecteur trouvera également dans cet *Itinéraire* des notices relatives aux monuments, musées et centres d'interprétation qui conservent des traces de cette illustre famille avec toutes les informations pratiques destinées à l'organisation de visites. Riche de près de 160 illustrations et comptant 288 pages, l'ouvrage est disponible au prix de 14 €. Il est accompagné d'un signet et d'un arbre généalogique simplifié de la famille.

Frédéric MARCHESANI

MARCHESANI F., 2022. *La route des La Marck. Une saga féodale*. Namur, Agence wallonne du Patrimoine (*Itinéraires du Patrimoine wallon*, 11), 288 pages, 14 €.

L'ÉGLISE SAINT-LAMBERT À BOUVIGNES



Construite sur un promontoire rocheux au cœur du centre ancien de Bouvignes-sur-Meuse, l'église Saint-Lambert surprend par son étonnante envergure.

Le caractère exceptionnel en région mosane de son plan à deux chœurs et de sa haute tour d'avant-chœur hisse l'édifice au rang d'élément majeur du patrimoine de Wallonie. Depuis ses origines nébuleuses jusqu'à nos jours, l'église Saint-Lambert a traversé le temps en s'adaptant aux styles architecturaux. Gravement endommagée lors de la Première Guerre mondiale, elle est sauvée de la démolition et restaurée dans un style néogothique. La qualité de son décor intérieur ainsi que son riche trésor lui confèrent un incontestable attrait patrimonial.

Florence PIRARD

Pascal SAINT-AMAND et Aurélie STUCKENS (coord.), *L'église Saint-Lambert à Bouvignes-sur-Meuse*. Namur, Agence wallonne du Patrimoine (*Carnet du Patrimoine*, 168), 2022, 56 pages, 8 €.

Renseignements

Agence wallonne du Patrimoine

Direction de la Promotion du patrimoine
Rue du Moulin de Meuse, 4
5000 Namur (Beez)
+32 (0)81 23 07 03
publication@awap.be
Commande via la boutique en ligne
<https://promotion.awap.be>

Archéoforum de Liège

Sous la place Saint-Lambert
4000 Liège
+32 (0)4 250 93 70
infoarcheo@awap.be

LE *BULLETIN* DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS EST SORTI DE PRESSE

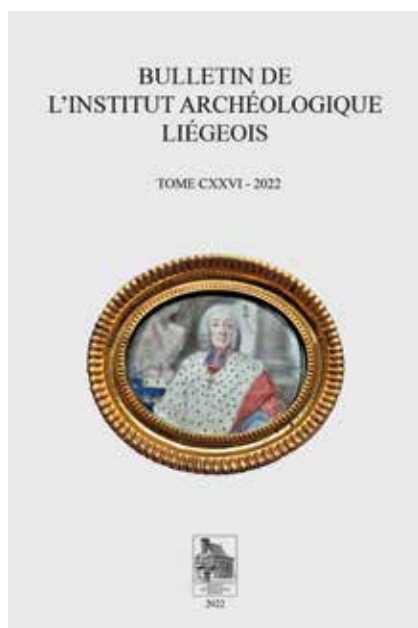
Malgré les difficultés liées à la pandémie, les forces vives de l'Institut archéologique liégeois (IAL) et de l'asbl Les Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois (AMIAL) ont poursuivi leurs missions scientifiques et éditoriales. Ces associations ont pu bénéficier du soutien primordial de l'AWaP et la FWB.

Pour ce tome 126 (2022), les onze membres de la commission des publications ont sélectionné six contributions. Les auteurs - chercheurs chevronnés en archéologie, histoire ou histoire de l'art et étudiante - nous convient à explorer différentes époques allant de la période gallo-romaine au xx^e siècle. S'en suivent un hommage posthume et les rapports annuels.

C. Coquelet (AWaP/chargée de cours - UCL) et J.-L. Schütz (Grand Curtius/IAL) retracent l'historique des démarches entreprises par l'Institut, dès la fin du xix^e siècle, afin de rassembler à Liège tous les fragments de *La collection de fragments architecturaux du mausolée antique de Vervoz: histoire et catalogue exhaustif d'un fonds lapidaire*. Cette construction remarquable fut une des réalisations les plus tardives du type de

mausolée à édicule sur podium dans le nord de la Gaule ; elle peut être considérée comme le digne successeur du mausolée de Lucius Poblicius élevé à Cologne.

J.-L. Kupper (professeur émérite - ULiège) livre une critique diplomatique de *La charte de libertés, dite d'Albert de Cuijk, octroyée à la cité de Liège à la fin du XII^e siècle* et dresse son contexte politique. Revêtu du sceau épiscopal, ce recensement écrit des privilèges dont les bourgeois de Liège bénéficiaient de longue date, fut entériné par Albert II de Cuijk, voire par Albert I^{er} de Louvain. Cet acte conféra assurément certitude et stabilité aux coutumes liégeoises. L'analyse du médiéviste conclut, par ailleurs, à l'authenticité incontestable du diplôme royal délivré le 3 juin 1208, par lequel Ph. de Souabe les confirma.



Ce document - probablement détruit à la fin du XVIII^e siècle - nous est néanmoins parvenu sous la forme de copies notariales.

Ce volume présente deux articles consacrés à l'orfèvrerie, signés P. Colman (professeur émérite - ULiège). Le premier synthétise ses recherches sur *Les orfèvres de Visé du XV^e au XIX^e siècle avec en vedette Bertholet Labeen de Lambermont*. Le répertoire des douze orfèvres visétois détaille renseignements biographiques et références bibliographiques ; le répertoire chronologique des quarante-cinq œuvres de B. Labeen de Lambermont tente également d'en fournir les localisations. Le second étudie *Une croix de procession exécutée à Liège en 1715-1716 à quatre mains*, dépôt de l'église Saint-Antoine au Grand Curtius. Cette œuvre aux poinçons corporatifs bien lisibles - les armoiries de J.-C. de Bavière, l'aigle bicéphale avec le millésime 1711 et la lettre annale E surmontant une étoile -, est pourvue d'un poinçon d'orfèvre attribué à H.-J. Renard (1678-1738). Le spécialiste livre le résultat de ses confrontations et de ses observations.

Dans le cadre d'un master en histoire, L. Hugla (ULiège) apporte un éclairage bienvenu sur *Saint-Clément, paroisse de Liège : contribution à l'histoire de la population liégeoise (XVII^e-XVIII^e siècles)*. Au cœur de ce quartier paisible, quelque deux cents habitants se répartissaient dans de luxueuses demeures

patriciennes ou dans des maisons populaires. L'étude offre une compréhension du cadre de vie, de l'habitat, de la structure des ménages, de l'éventail des professions et de la vie quotidienne durant l'Ancien Régime, dans un quartier profondément influencé par l'activité religieuse et l'attachement à la paroisse.

Quant à D. Jozic (docteur en histoire et collaborateur scientifique - ULiège), il poursuit, dans *La principauté de Liège et la guerre de Sept Ans (1756-1763) (II)*, son analyse éclairée des principales péripéties de cet épisode politique et diplomatique. Ce deuxième chapitre d'une trilogie aborde plus particulièrement les aspects extérieurs de la « guerre en dentelles » ; il s'appuie sur des sources archivistiques abondantes.

Un hommage est rendu à M. Lorenzi (1954-2021). Membre du bureau de l'IAL depuis 2001, il en devint secrétaire adjoint en 2003, puis secrétaire en 2010 et 2011 ; il assura la vice-présidence, puis la présidence entre 2017 et 2020. L'actuel président, P. Gilissen, rappelle son parcours professionnel et son investissement au service du patrimoine, tant à l'Institut qu'à la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles.

Le rapport de la secrétaire de l'IAL, C. Maréchal, témoigne des difficultés et préoccupations de l'association durant l'exercice 2020 ; celui de la conservatrice, G. Warzée, précise les différentes facettes de son activité scientifique. Ce rapport essentiel fournit, cette année encore, l'inventaire des nombreuses pièces issues de la collection R. Lemaire - étains, pièces archéologiques et numismatiques, ouvrages et estampes -, nouveaux compléments à la généreuse donation consentie en faveur de l'IAL en 2018. L'historienne de l'art et le bureau de l'Institut ont par ailleurs procédé à l'acquisition de quatre pièces d'étain qui complètent opportunément les ensembles cédés par le mécène.

Ce volume de 349 pages illustrées en noir et en couleurs est disponible au prix de 30 € (hors frais de port).

Monique MERLAND
(IAL - AMIAL)

Renseignements

Institut archéologique liégeois
Quai de Maestricht, 13
4000 Liège (Belgique)
info@ialg.be
www.ialg.be

LES CLASSES DE MEUSE.

DÉCOUVRIR LES IMPLANTATIONS HUMAINES

SUR LES RIVES DE LA HAUTE-MEUSE DINANTAISE

Depuis le printemps 2022, la Maison du patrimoine médiéval mosan (MPMM) propose un nouvel outil pédagogique destiné aux élèves de 6^e primaire et de 1^{re} et 2^e secondaire.

Ces Classes de Meuse abordent la manière dont les hommes se sont implantés dans la vallée de la Haute-Meuse dinantaise au cours des temps. Ce projet est initié par l'asbl MPMM en partenariat avec Dinant Évasion qui met à la disposition le bateau historique Le Mouche (XIX^e siècle). Le patrimoine historique et naturel de la vallée est mis en valeur via un parcours fluvial et pédestre de Dinant/Anseremme à Bouvignes/Crèvecœur. L'approche de Dinant à bord du bateau offre un tout autre regard sur la ville.

Lors de cette journée, quatre thématiques sont développées :

1. Habiter en Haute-Meuse. Cette problématique s'intéresse aux raisons pour lesquelles des villes, comme Dinant et Bouvignes, ont été construites là où elles se trouvent encore aujourd'hui. Quelles logiques ont animé leurs fondateurs ? La question se pose aussi à propos de l'implantation des communautés monastiques, en prenant pour exemple, l'abbaye de Leffe.



2018, Dinant. © MPMM

2. Échanger et transformer en Haute-Meuse. Née de la commercialisation des surplus produits dans les campagnes environnantes, la ville est avant tout un lieu d'échange et de transformation de denrées produites dans sa proche périphérie mais aussi acheminées de régions lointaines. Dès ses origines, la ville est un espace multifonctionnel, l'habitat y côtoie les activités commerciales, artisanales, les lieux de pouvoirs ainsi que les monuments liés au culte. L'impact considérable des mutations commerciales actuelles sur la transformation de la vie urbaine et la morphologie de la ville y est également abordé.

3. Circuler en Haute-Meuse. La ville, intimement liée au commerce à courte et longue distance, naît de la rencontre d'une voie terrestre et d'une voie fluviale. L'évolution des transports, du chariot au camion, de la barque marchande à la péniche sont également développés lors de cette visite. Pour améliorer le transport fluvial, l'homme a dû dompter ce fleuve parfois impétueux en y aménageant des berges, en le canalisant, en construisant des barrages et des écluses.



2022, vue depuis la rive droite, Bouvignes. ©MPMM

4. Contrôler la Haute-Meuse. Habiter, circuler, commercer, ces trois activités sont indissociables du contrôle de la vallée. À la fois pour assurer la sécurité mais aussi parfois pour mieux assoir le pouvoir. Fortifications de diverses époques (Crèvecœur, Poilvache et la citadelle) marquent encore aujourd'hui le paysage.

Une projection d'images numériques de terrain de la vallée mosane permet de synthétiser cette journée. Pour pérenniser cette activité, les élèves et les professeurs reçoivent un carnet de bord qui leur permet d'approfondir en classe les divers sujets abordés.

Cette journée est conçue en suivant les objectifs pédagogiques des programmes d'éveil de l'école fondamentale et d'étude du milieu du début du secondaire : se situer dans le temps et dans l'espace, appréhender le monde et son environnement, comprendre l'interaction de l'homme et de son environnement, lire et interpréter les traces du passé...

Cette approche patrimoniale est unique en Wallonie. Elle permet de découvrir le patrimoine mosan sous divers angles : à partir du fleuve, de ses berges et du haut du plateau. Ce projet témoigne de la volonté de la MPMM de sensibiliser les jeunes à la richesse patrimoniale de la Haute-Meuse dinantaise.

Françoise LEFEBVRE
(MPMM)

Le patrimoine historique
et naturel de la vallée
est mis en valeur
via un parcours
fluvial et pédestre
de Dinant/Anseremme
à Bouvignes/Crèvecœur.

INTÉGRER LA DIMENSION CITOYENNE DANS NOS INSTITUTIONS MUSÉALES ET PATRIMONIALES, UN ENJEU BIEN ACTUEL

La réflexion de faire d'une institution muséale et patrimoniale un lieu social ouvert sur son territoire et sa communauté n'est pas récente.

La définition actuelle du « musée » apportée par l'ICOM en 2007 comportait déjà des termes qui nous intéressent dans cet article : « Une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement [...] ». Il est bien un acteur sociétal clé dans la transmission du savoir et des valeurs civiques ainsi qu'un outil d'apprentissage indéniable que les enseignants n'hésitent pas à intégrer dans leur cursus. Mais est-il pour autant un lieu de réflexion sur la société d'aujourd'hui et de demain et intègre-t-il le citoyen dans cette démarche ?

Il faut remonter avant 2007 et la dernière définition de l'ICOM pour retrouver une volonté manifeste d'intégrer le citoyen dans le processus de décision des institutions muséales et patrimoniales. Expérimenté dès les années 60, l'écomusée veut développer une relation particulière avec son public et est décentré sur le territoire concerné. Ce type d'établissement diffère alors



Projet Maison UNESCO. La Maison espagnole, Mons. G. Focant © SPW-AWaP

des structures « classiques » par la participation attendue de ses usagers à tous les niveaux de la programmation muséale. Les habitants doivent peu à peu se transformer en acteurs et

usagers de leur patrimoine et mettre sur pied des projets au plus près de leurs besoins. L'emploi d'expression novatrice telle qu'« hors les murs » est signe d'une remise en question de la

sacralité du musée en tant que lieu scientifique immuable. La volonté d'aller à la rencontre du citoyen en dehors de la structure muséale et patrimoniale prendrait-elle déjà naissance ? Rien n'est moins sûr...

Ces expérimentations ont eu un impact sur le développement du modèle de « musée de société » dans les années 1990. Plus ancré dans le tissu culturel, social et régional, ce musée tend à sortir de la culture « dominante » et se veut plus représentatif de son territoire et de ses publics. La référence disciplinaire est abandonnée au profit de l'objet même du musée – la société. Bien qu'à l'origine réservé aux musées d'ethnologie, le concept a évolué et s'est élargi peu à peu pour s'appliquer « à toute institution portée par la volonté de jeter un regard pluriel et contemporain sur la société, sans distinction disciplinaire et formelle », soit la majorité des institutions muséales et patrimoniales wallonnes. Le musée n'expose plus pour exposer, il se sert de ce média pour aborder des réalités contemporaines de la société.

L'évolution de notre société amène inévitablement nos institutions muséales et patrimoniales à diversifier davantage leurs activités et l'utilisation de leurs espaces. Si la motivation est souvent d'ordre économique (trouver des alternatives de financement, diversifier ses publics...), certaines structures mettent de côté cette dimension financière et proposent des activités, voire de véritables espaces de réflexion et de cocréation citoyenne avec des caractéristiques qui se rapprochent du tiers-lieu. Assez fréquemment, des expositions invitent divers acteurs externes à apporter leurs expériences afin d'enrichir le contenu collectif : pendant son expo *100 Papiers*, le musée du Petit Format a présenté cinquante œuvres originales issues des collections du musée, choisies et réinterprétées par des résidents venus de Syrie, Rwanda, Irak... Autre exemple : le projet *Faux Contact* du musée de Folklore de Tournai a permis à dix jeunes de réfléchir et d'exposer sur un sujet de leur choix, le côté multi-usages du smartphone, au travers des collections du lieu.

De nombreuses initiatives plus informelles voient le jour, désireuses d'offrir plus de liberté au citoyen tout en brisant le cadre institutionnel. Le Famenne & Art Museum propose dans son parc une table collective utile à de nombreuses activités (repas, jeux...) au sein d'un espace de rencontre et d'échange. Certains établissements s'adaptent intra-muros, tel le musée des Beaux-Arts de Tournai qui, suite à une période de travaux de rénovation dès fin 2023, verra notamment la création d'une agora dans l'actuel atrium. Ce projet a pour ambition de mieux intégrer l'établissement dans son environnement citadin grâce à un espace couvert où différentes activités de la ville et le musée peuvent interagir. À Mons, le projet *Maison UNESCO* bat son plein. Son objectif ? Faire du Montois un acteur des sites UNESCO de la ville en mettant à sa disposition ainsi qu'au secteur associatif des espaces libres d'usage. La Maison espagnole, bâtiment classé situé au cœur de la ville et de la vie des Montois, a été judicieusement choisie et restaurée pour l'occasion. À terme et outre l'aspect touristique qu'il revêtira, cet espace permettra à la cellule UNESCO de pérenniser des projets citoyens en lien avec le patrimoine et ainsi mettre l'humain dans les sites patrimoniaux afin qu'il vive les lieux et s'y investisse.

Intégrer la dimension citoyenne dans le patrimoine est bel et bien un enjeu actuel important pour les sites concernés. Comment permettre ce basculement du visiteur passif au citoyen acteur ? De l'exposition participative à l'aménagement d'espaces plus informels en passant par des lieux de cocréation de projets citoyens, nos structures wallonnes tentent d'y répondre en insufflant de manière inédite ces notions de communauté et d'appropriation à nos sites patrimoniaux.

Romain JACQUET
(Musées et Société en Wallonie)

De nombreuses initiatives
plus informelles voient
le jour, désireuses d'offrir
plus de liberté au citoyen
tout en brisant
le cadre institutionnel.

AUTOUR DE **SAINTE-GERTRUDE.**

LES **DESSOUS** DE LA **GRAND-PLACE** DE NIVELLES

RÉVÉLÉS PAR L'**ARCHÉOLOGIE**

Depuis le 24 juin 2022, l'Agence wallonne du Patrimoine et la fabrique d'église vous invitent à redécouvrir l'abbaye de Sainte-Gertrude, dans le cadre de la commémoration des 975 ans de la consécration de la collégiale. Pour la première fois, une exposition présente un panorama complet des résultats des fouilles archéologiques menées en 2009 et 2010, à l'occasion d'une ambitieuse opération de rénovation de la Grand-Place.



Vue partielle de l'exposition dans la collégiale Sainte-Gertrude, Nivelles. À l'arrière-plan, quatre cercueils reconstitués avec l'aide d'élèves de l'IPAM. © AWaP

Le site est occupé depuis au moins le VII^e siècle par un domaine civil (*domus*) appartenant à un haut dignitaire, Pépin de Landen. Au milieu du VII^e siècle, sa veuve, Itte, y fonde un monastère de moniales et de moines à la tête duquel elle place sa fille Gertrude. L'abbaye aura une importance religieuse, politique et économique tout au long de son histoire qui s'achève avec les affres de la Révolution française.

Plusieurs campagnes de fouilles menées dès 1950 ont révélé la coexistence de trois églises, Notre-Dame, Saint-Paul et Saint-Pierre/Sainte-Gertrude, cette dernière étant la seule qui subsiste encore. L'intervention de 2009-2010 a permis d'affiner les connaissances au sujet des deux églises disparues et de

préciser leur chronologie. La découverte de deux cimetières densément peuplés a été l'occasion de mettre en place une équipe pluridisciplinaire composée de chercheurs belges et étrangers. Exceptionnellement conservées grâce au sous-sol humide, certaines sépultures ont fait l'objet d'études spécifiques : anthropologie, étude des cerveaux et des coprolithes, xylologie et dendrologie, notamment. Quelques sépultures remarquables contenant deux à sept individus juvéniles ont été mises au jour ; ils ont probablement été victimes d'une épidémie.

Des témoignages d'activité artisanale sont matérialisés par la présence d'un atelier de tuilerie du X^e siècle comprenant sept fours ; une maquette de l'un

d'entre eux expliquant son fonctionnement est exposée. L'existence d'un atelier de travail du cuir en activité entre le XII^e et le XIV^e siècle est attestée par la présence de nombreuses chutes de fabrication de chaussures notamment.

L'exposition s'articule autour de trois espaces : archéologique, scientifique et technique. Le premier synthétise les résultats de la fouille, le second aborde des questions plus spécifiques comme l'anthropologie, la palynologie et la restauration des objets, tandis que le dernier présente un projet de reconstitution des quatre types de cercueils, en collaboration avec les étudiants en menuiserie de l'Institut provincial des Arts et Métiers (IPAM) à Nivelles. Des objets remarquables tels qu'un bassin

décoré en laiton et des éléments de cercueils en bois sont exposés pour la première fois après leur restauration.

Une étude complémentaire du sous-sol archéologique de la collégiale est encore en cours. Les premiers résultats de cette recherche et de nouvelles hypothèses sont présentés dans le bas-côté nord.

L'intérêt de cette exposition réside non seulement dans les résultats constatés directement sur terrain mais également dans ceux obtenus a posteriori grâce à de multiples collaborations tant nationales qu'internationales. Le cheminement proposé se veut pédagogique et à la portée de tous.

L'exposition se tient dans l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles jusqu'au 27 novembre 2022, du lundi au samedi de 10h à 17h et le

dimanche de 12h à 17h, hors période des offices religieux. Des visites guidées sont possibles sur demande.

Marie-Laure VAN HOVE
et Didier WILLEMS

Renseignements

Office du Tourisme de Nivelles

info@tourisme-nivelles.be

+32 (0)67 21 54 13

DES LIVRES ET VOUS

Cette année encore, la Foire du livre de l'AWaP a rassemblé pas loin d'une centaine de passionnés de patrimoine curieux de découvrir les nouvelles publications de qualité éditées par l'agence. Rendez-vous pris pour l'année prochaine ?



Foire du livre, juin 2022, Moulins de Beez. © AWaP

JEUDI ? J'PEUX PAS, J'AI PATRIMOINE !

Pour la 3^e édition des *Jeudi ? J'peux pas, j'ai Patrimoine !*, l'AWaP vous ouvre les portes du monde de l'archéologie et de la restauration du patrimoine, sans oublier la formation aux métiers du Patrimoine.

Le concept ? Chaque jeudi de l'été, nous vous invitons à visiter un lieu patrimonial de Wallonie, connu ou méconnu... et le tout gratuitement.

Curieux ? Rendez-vous sur notre site Internet www.awap.be pour découvrir tous les lieux proposés et vous inscrire.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, voici les deux dernières visites de cet été.

Le 18 août : le chantier archéologique à Habay-la-Neuve. Le site de la villa du Châtelet est connu depuis près de 40 ans. Laissez-vous guider par un archéologue au sein de ce chantier de fouilles.

Le 25 août : le Pôle de la Pierre à Soignies. Le Pôle est aujourd'hui un centre de formation dédié aux métiers de la pierre. Rejoignez-nous le 25 août pour une visite du centre et de ses infrastructures autour de la pierre.



Renseignements

Rue du Moulin de Meuse, 4

5000 Namur (Beez)

+32 (0)81 20 58 45

evenements@awap.be

www.awap.be

L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES EN TOILE DE FOND DES PROCHAINES JOURNÉES DU PATRIMOINE

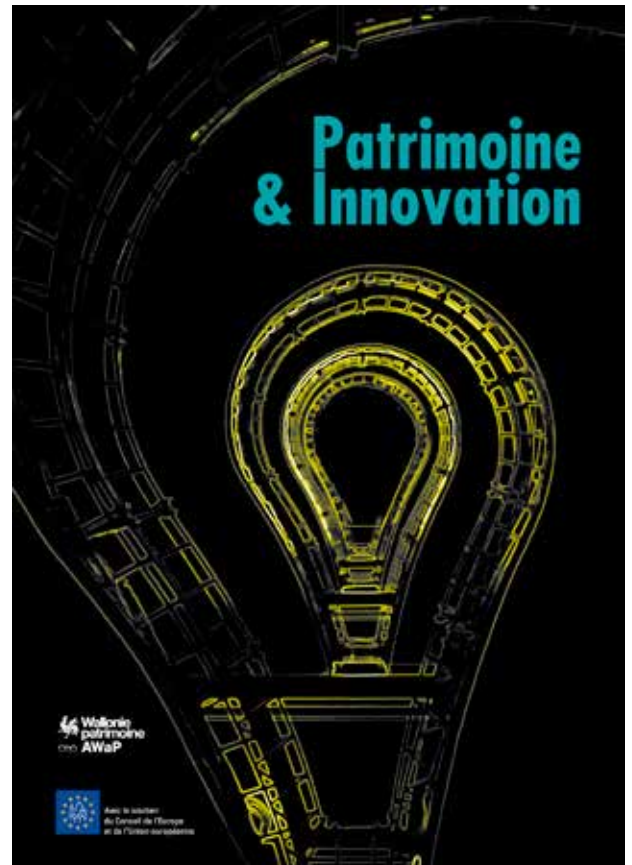
Les 10 et 11 septembre prochains, la 34^e édition des Journées européennes du Patrimoine en Wallonie vous invite à la découverte d'un patrimoine placé sous le signe de l'innovation. Le programme dense et varié de cette édition regroupe un peu moins de 350 activités réparties dans toutes les provinces, certaines d'entre elles accessibles pour la première fois. Voici un bref florilège d'activités proposées, sans prétention aucune à l'exhaustivité.

Dans son chapitre dédié à la thématique annuelle *Patrimoine & Innovation*, le programme de cette édition prometteuse fait la part belle aux nouvelles manières d'appréhender le patrimoine. Plusieurs activités permettent ainsi de (re)découvrir les sites patrimoniaux en offrant au public des contenus complémentaires faisant appel aux nouvelles technologies. C'est le cas, par exemple, des ardoisières de Warmifontaine (Neufchâteau) ou du fort de Flémalle, qui proposent tous deux une visite incluant une immersion en 3D. À côté de ce volet technologique, d'autres activités misent sur un côté plus ludique. De nombreuses chasses au trésor invitent les familles à se réapproprier le patrimoine au gré d'applications mobiles variées, téléchargeables gratuitement. Rendez-vous à Binche, Durbuy, Mons, Lens... mais également dans des endroits plus bucoliques pour des promenades à Resteigne (Tellin), à Villers-Perwin (Les Bons Villers) ou encore dans le parc de Furfooz (Dinant). Ces nouvelles technologies permettent également de rendre une plus large partie du patrimoine wallon accessible aux publics à besoins spécifiques, comme c'est le cas à Wavre, où le patrimoine de l'entité est accessible de manière virtuelle depuis l'Office du Tourisme ou de chez soi.

Indépendamment de la mise à disposition du public le plus large possible du patrimoine wallon, l'inscription de celui-ci dans le XXI^e siècle l'entraîne dans les questions d'actualité, qu'il s'agisse de durabilité, d'intégrations contemporaines, de nouvelles techniques et technologies appliquées à la restauration, à la prospection et à la modélisation. Quelques témoins de ces développements figurent çà et là au programme, comme le montre le travail mené à la ferme du château d'Erquelinnes... La récolte des données lors de fouilles ou de prospections archéologiques et le traitement de celles-ci, nécessaire à la connaissance fine des sites, sont, eux aussi, bien présents au programme. Les fouilles de la grotte Scladina (Andenne) ou des minières de Spiennes (Mons)

sont ainsi les lieux privilégiés où ces nouvelles technologies sont mises en œuvre.

Le programme permet également de pointer quelques moments forts de l'histoire de l'architecture dans nos régions. L'essor de la construction métallique est bien présent, magnifiquement incarné par les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre. Cette tendance s'inscrit également, de manière plus modeste dans l'habitat, avec l'emploi de nouveaux matériaux qui caractérise l'émergence de l'Art nouveau dont la maison Losseau, à Mons, en est un témoignage des plus intéressants. Le béton non armé ou armé occupe également une place de choix parmi les matériaux qui ont fait leur apparition



dans la seconde moitié et à la fin du XIX^e siècle. L'emploi généralisé qui en est fait au stade des Jeux et au théâtre de Verdure de Namur mais également dans la ceinture fortifiée de Liège en est un jalon. D'autres matériaux se démarquent également çà et là, telle la marbrite, ce verre opacifié mis au point aux Verreries de Fauquez, à Braine-le-Comte, ou les panneaux creux en tôles d'acier utilisés pour bâtir le château de Fer à Ath.

Au-delà des biens repris dans la thématique annuelle, d'autres exemples d'innovations qui ont affecté l'ensemble de la société ou s'inscrivent en marge des trois catégories brièvement décrites ci-dessus figurent dans la nouvelle catégorie « Patrimoine ouvert » que comprend le programme. Celle-ci regorge de lieux plus intéressants les uns que les autres, prêts à démontrer que ces 34^{es} Journées sont bien celles de l'ensemble du patrimoine wallon.

Qu'ils soient repris dans l'un ou l'autre chapitre, certains biens bénéficient d'une courte capsule de présentation intégrant la réalité augmentée. Il suffit, pour les consulter, de télécharger l'application Admented sur les stores et de repérer le cadre de couleur qui entoure les clichés donnant accès à ce supplément de contenu. Et comme de coutume, vous pouvez également télécharger gratuitement sur l'App Store et sur Google Play l'application des Journées du Patrimoine, afin de concocter votre programme de visite à la carte.

Au-delà des traditionnels circuits et visites guidés, de nombreux sites se sont mis en quatre pour proposer au public des expositions, conférences, spectacles et autres lectures, de quoi contenter un très large panel de visiteurs. Les enfants ne sont pas oubliés pour cette édition, en témoignent les quiz, spectacles, jeux, carnets de découverte qui leur seront proposés durant tout le week-end. De quoi passer un agréable moment en famille à la découverte du patrimoine wallon sous toutes ses facettes. Attention, cette année encore, certaines activités sont accessibles sur réservation. N'hésitez pas à contacter les différents organisateurs pour vous inscrire.



Fort de Flémalle. © V. Klingeleers

Enfin, pour conserver le souvenir de cette édition *Patrimoine & Innovation*, la traditionnelle brochure, disponible au format papier dans les Offices et Maisons du Tourisme, auprès des organisateurs, à la FNAC ou sur simple demande au numéro vert 1718 mais également en ligne sur le site www.journeesdupatrimoine.be se double cette année d'un second fascicule. Cette publication gratuite regroupe une série d'articles plus détaillés ciblant quelques éléments-clés mis en avant dans le cadre de cette thématique.

Une nouvelle formule pour le lancement des Journées, le 9 septembre

Autre nouveauté de 2022, l'inauguration traditionnelle des Journées se transforme en un spectacle proposé à deux reprises, le vendredi soir à 19h et le dimanche après-midi à 15h. Le site du Grand-Hornu sera l'écrin de cette belle mise en valeur. N'hésitez pas à nous rejoindre pour fêter le patrimoine en réservant vos places gratuites sur www.journeesdupatrimoine.be

Il ne reste plus qu'à vous souhaiter de belles découvertes patrimoniales !

Stephanie BONATO

La découverte du patrimoine, c'est toute l'année !

Le troisième fascicule annuel de l'Agenda du Patrimoine vient de paraître. Il regroupe les activités programmées du 15 juillet au 14 octobre et est consultable sur www.journeesdupatrimoine.be.

L'inscription d'activités pour le quatrième et dernier trimestre (15 octobre - 14 janvier 2023) est possible jusqu'au 15 septembre. N'hésitez pas à enrichir ces pages pour le plus grand plaisir de tous !

Renseignements

Secrétariat des Journées du Patrimoine
+32 (0)85 27 88 80
journeesdupatrimoine@awap.be
www.journeesdupatrimoine.be
Facebook [journeesdupatrimoinebe](https://www.facebook.com/journeesdupatrimoinebe)
Instagram [#journeesdupatrimoinewallonie](https://www.instagram.com/journeesdupatrimoinewallonie)

NEPTUNE, JUPITER ... DES TOURS ET DES DIEUX À ARLON

Chez un privé, impasse de la Porte Neuve, l'équipe archéologique de l'Agence wallonne du Patrimoine a récemment mis au jour une tour et un tronçon du mur de l'enceinte gallo-romaine d'Arlon datant de l'Antiquité tardive (entre 270 et 330 de notre ère).

À cette époque, Arlon était un *castrum* c'est-à-dire une place fortifiée munie d'un rempart percé de portes, jalonné d'une vingtaine de tours, d'un peu plus de 870 m de pourtour, épais de 4 m en moyenne et haut d'environ 8 m.

Parmi ces 3 schémas, choisis celui qui représenterait le mieux l'ancien castrum d'Arlon.

Diagram 1: rempart d'un peu plus de 870 m de pourtour, place fortifiée, ± 4 m d'épaisseur

Diagram 2: rempart de 8,7 m de pourtour, place fortifiée, ± 8 m d'épaisseur

Diagram 3: rempart d'un peu plus de 780 m de pourtour, place fortifiée, ± 20 m d'épaisseur

MOTS MÊLÉS

TOUR · PORTE · LUXEMBOURG · ARLON · MUR
ANTIQUITÉ · CHANTIER · DIEU · ARCHÉOLOGIE

A	R	C	H	E	O	L	O	G	I	E
R	C	H	A	N	T	I	E	R	U	M
L	U	X	E	M	B	O	U	R	G	W
O	A	A	N	T	I	Q	U	I	T	E
N	D	I	E	U	P	P	O	R	T	E

Organisme s'occupant du patrimoine en Wallonie



Tour et mur d'enceinte, Arlon. V. Rocher © AWaP

Cette découverte archéologique a permis de révéler des éléments défensifs de la ville d'Arlon, comparables à ceux mis au jour en 1948 pour la tour Neptune et, en 2009, pour la tour Jupiter, nouvellement reprises dans le patrimoine exceptionnel de Wallonie. Ce statut patrimonial offre une meilleure protection des biens et/ou la possibilité aux propriétaires publics ou privés de bénéficier d'un soutien plus important pour le financement de travaux de restauration.



Pourquoi avoir donné des noms de divinités aux tours Neptune et Jupiter ? Coche la bonne réponse.

- Parce que la ville d'Arlon était autrefois protégée par le dieu Neptune, dieu des eaux vives et des océans, car elle était alors la plus grande station balnéaire du monde antique.
- Parce que des bas-reliefs sculptés en pierre représentant ces dieux ont été retrouvés dans les fondations des tours.
- Parce que, au XIX^e siècle, ce qui intéressait le plus les archéologues, c'étaient les planètes.

Muriel DE POTTER

UNE PUBLICATION DE **L'AGENCE WALLONNE DU PATRIMOINE (AWAP)**

Éditeur responsable

Annick Fourmeaux,
Directrice générale SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie

Coordination

Madeleine Brilot
Adeline Lecomte

Collaborations

Agence wallonne du Patrimoine (AWaP)
Associations

Mise en page

Sandrine Gobbe

Impression

Imprimerie Bietlot

S'ABONNER GRATUITEMENT ?

- à l'adresse **publication@awap.be**
- à l'adresse postale :
**Agence wallonne du Patrimoine,
Lettre du Patrimoine,
rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 Namur**

Les *Lettres* parues jusqu'à présent sont disponibles sur le site
www.awap.be.

Vous pouvez également choisir de recevoir la version électronique
de cette *Lettre* sur simple demande à l'adresse
publication@awap.be

REJOIGNEZ-NOUS ÉGALEMENT SUR NOS RÉSEAUX SOCIAUX



@agencewallonnedupatrimoine



@AWaP_Patrimoine

ISBN 978-2-39038-147-1



9 782390 381471

La Lettre du Patrimoine n° 67 | 07 | 08 | 09 2022

Ce numéro a été tiré à 12 000 exemplaires

Les informations ont été arrêtées à la date du 20 juillet 2022

Ce trimestriel est gratuit et ne peut être vendu

Dépôt légal : D/2022/14.407/20